2019_05_22_GTL_DUERP_Roissy_la_politique_des_petits_pas 3
2018_03_28_GTL_DUERP-PAP_nv_referentiel_ou_novlangue 7
2017_03_31_GTL_DUERP-PAP_RPS_8e_plaie_de_Roissy 9
2016_01_29_GTL_DUERP-PAP_on_progresse_sauf_sur_les_RPS 23
2014_12_11_GTL_DUERP-PAP_agents_reclament_leur_DÛERP 29
2013_12_17_GTL_DUERP-PAP_evidence_chaise_vide 33
2013_02_21_GTL_DUERP-PAP_perdus_devant_un_tel_DUERP 43
2012_04_24_GTL_DUERP-PAP_boycott_interOS_degrad°_travail 45
2011_06_21_GTL_DUERP-PAP_absenteisme_DI-DR 47

Solidaires DOUANES Roissy-Le Bourget

Groupe de Travail DUERP-PAP du mercredi 22 mai 2019

Actualisation pour 2018-2019

Santé/Sécurité/Conditions de travail — ***compte-rendu***

Objectifs, sous-effectifs… La politique des petits pas ?

Introduction

Le mercredi 22 mai dernier a eu lieu au siège de la Direction Interrégionale à Roissy, le groupe de travail (GT) consacré à l'étude des DUERP/PAP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels / Programme Annuel de Prévention) pour les Directions Régionales de Roissy Fret (DRF) et Voyageurs (DRV). Pour la première fois depuis 3 ans ce GT avait lieu sur un format d'une demi-journée, et non d'une journée.

A) Présents

1°) Représentants du personnel

Pour les organisations syndicales (OS) étaient présents :

- **a) pour SOLIDAIRES Douanes : 2** représentants (Olivia Guibert et Guillaume Quéromès).
- **b) les autres organisations** étaient représentées par :
  - la CGT (Thomas Cravero et Nadine Filori) ;
  - la CFDT (Fabrice Dujardin, Sandino Octobre et Benjamin Nantet) ;
  - le SNCD-FO : Pascal Huet.

2°) Représentants de la direction

- **Pour la direction**, siégeaient : Élisabeth Rogani (adjointe à la cheffe de Pôle logistique et informatique – PLI), Fanny Couturier (cheffe du PLI), Évelyne Sarti (adjointe au DI), Stéphane Dubois (chef du pôle BOP-GRH), Renée Monlouis-Eugénie (correspondante sociale), Élodie Senon (rédactrice).
  M^me^ Sarti ne devant qu'ouvrir la séance et laisser ensuite la direction des débats à M^me^ Couturier et M. Dubois
- **En sus, parmi les acteurs de prévention**, étaient présents : le docteur Simonot (médecin de prévention), Ghislaine Borenstein (assistante de prévention, rédactrice au PLI),

B) Préalables

1°) Déclarations

-La CGT s'est exprimée sur l'ergonomie veille écran, la situation au Pôle de Gestion des Procédures, le sous-effectif, la présentation des documents pour les OS.

-La CFDT a rappelé le contexte du conflit et de la convocation d'un collègue après un service, le manque de moyens humains et matériels, les problèmes liés aux Équipements de Protection Individuels (EPI), notamment pour les gilets pare-balles et les prélèvements d'échantillons.

-SOLIDAIRES : la direction n'a réagi que sur le dernier point de notre préalable, dans lequel nous demandions une gestion humaine et intelligente des personnels *(voir encadré en page suivante)*. M^me^ Sarti n'a d'abord pas semblé comprendre où se situaient les problèmes. Nous les avons à nouveau listé : neige, Décharges sur Temps de Service (DTS), réservistes, décès, etc.
S'en est suivi un débat dans lequel, rejoints par la CGT, nous avons expliqué qu'il y aurait peut-être moins de turn-over et de souffrance au travail si la DIPA gérait les personnels plus humainement.
Remarque : 5 jours après cette réunion, la DI publiait une note sur les autorisations d'absence syndicales rendant de facto *quasi impossible la prise d'ASA 16. En plus de constituer une entrave caractérisé au droit syndical, cette note serait-elle une réponse en forme de doigt d'h****** à notre préalable ?*

2°) Propos

-Le SNCD-FO n'a pas lu de préalable à proprement parler mais a repris nos propos sur le côté humain de la gestion des personnels et a fait part de son appréhension sur les risques de la sortie du conflit.
Par ailleurs, propose une réunion commune pour les services regroupés de Roissy-Orly (Recette Régionale devenue Recette Interrégionale).

Encadré : notre déclaration préalable

Groupe de Travail DUERP-PAP
du mercredi 22 mai 2019
Actualisation pour 2018-2019

Santé/Sécurité/Conditions de travail — ***préalable***

Madame la Présidente,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour le groupe de travail local (GTL) relatif à l'actualisation annuelle de 2 documents :

- le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels de (fin) 2018,
- le Programme Annuel de Prévention (PAP) pour l'année 2019.

GTL normalement régional, à l'échelon d'une Direction Régionale (DR).
Cela est le cas pour la DR Orly, qui tint son GTL avant-hier, le lundi 20 mai.
Cela n'est pas le cas pour les deux DR Roissy Fret et Roissy Voyageurs, qui ont un GT commun en partage avec les services DI, c'est-à-dire sur le périmètre de l'ex-DI Roissy (services DI, DR Fret et Voyageurs).

Et, pour la 1ère fois depuis 3 ans, le GT délaisse le format d'une journée, et retrouve le format d'une demi-journée en vigueur en 2016.

- Certes le mouvement social de trois mois qui s'est achevé la semaine dernière par une victoire pour les agents a bouleversé le calendrier des réunions.
- Certes les bâtiments, les agents concernés sont proches. Certes les risques se recoupent entre les 2 directions.
- Certes encore, les actions correctives au niveau bâtimentaire engagées par la précédente cheffe du Pôle logistique et informatique (PLI) ont été fructueuses, diminuant d'autant les risques afférents pour l'équipe actuelle, et sur notre période.
- Certes enfin, Madame la Présidente, les débats nourris l'an dernier (avec 2 interruptions de séance!) en matière de risques organisationnels ont permis la reconnaissance du sous-effectif comme générateur de risques dits « psycho-sociaux » (RPS). C'est cette reconnaissance officielle par la direction, c'est la préconisation sous-jacente d'un nécessaire comblement du sous-effectif, pour diminuer les RPS, qui motiva notre approbation collective du DUERP-PAP l'an dernier.
  Et sans doute en sera-t-il de même cette année, lorsqu'à l'issue de notre GT préparatoire, le DUERP-PAP sera présenté le 12 juin prochain au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de Seine-Saint-Denis (CHSCT93), si ces risques sont à nouveau reconnus pour l'ensemble des agents et pas seulement pour ceux du bâtiment 37-01 (n°5 du PAP).

De fait, au regard de ces éléments, les débats strictement relatifs au DUERP-PAP, à l'inscription de telle *préconisation* dans telle *situation d'exposition* peuvent se limiter désormais à une demi-journée.
Il n'en demeure pas moins que **cela est dommageable. Parce que ce GT est l'occasion annuelle de parler des conditions de travail**. C'en est normalement l'instance dédiée en interne !

Car il y a des choses à dire.

- D'abord l'insuffisance de moyens pour l'Assistance de prévention. Avec rappelons-le une seule assistante de prévention, commune aux 2 DR (Fret et Voyageurs), malgré nos demandes réitérées d'un abondement de la doctrine d'emploi. De surcroît sans bureau particulier pour recevoir et téléphoner en toute confidentialité, en totale contradiction avec la lettre de mission présentée en CHSCT l'an dernier.
- Ensuite un désinvestissement ces derniers temps de la direction envers le CHSCT qui a été jusqu'à l'absence de représentation officielle de la direction hier, lors du GT dudit CHSCT 93 et qui se matérialise par exemple par la non consultation de cette instance pour la dotation de téléphones individuels en Surveillance, alors que les conditions d'utilisation en restent obscures et peuvent générer stress supplémentaire et donc RPS.
- d'un point de vue plus général, si nous nous réjouissons de l'arrivée de nouveaux collègues pour combler un peu le sous-effectif, nous rappelons ici notre opposition au recrutement sans concours, entrave au principe républicain d'égalité d'accès à la Fonction Publique, les concours étant le seul moyen de garantir ce principe.
- Enfin, réduire le sous-effectif doit passer par une réflexion sur l'importance du turn-over et donc sur l'attractivité de Roissy pour les agents. Cela passe par de la considération en tant qu'agents d'État dans la délivrance des badges. Cela passe par de l'humanité dans la délivrance d'Autorisations d'Absence : déménagement, respect du protocole de Roissy pour les décharges sur temps de service (DTS), dons du sang, réserve militaire, voire malheureusement décès de proches. Des petits gestes, à la portée de la Direction. Mais qui compteront beaucoup pour les agents.

La délégation SOLIDAIRES Douanes, le 22 mai 2019

Ordre du jour

A) Méthodologie

1) Tous les cadres font remonter les risques par le biais d'un document d'enquête. Dans les services qui sont ou ont été restructurés, tout est repris, dans les autres services, seuls les risques nouveaux sont présentés mais les risques antérieurs restent pris en compte.
De même, en cas de création ou de fusion de service, une étude est systématiquement lancée.
Le résultat de cette collecte des situations de risque constitue le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels : le DUERP.

2) Le Plan Annuel de Prévention (PAP) est conçu en fonction du DUERP.

3) Le PAP et le DUERP sont **présentés en GT** (celui-là!).

4) Puis la présentation de ces deux documents est faite **en CHSCT** et est votée par les OS.

5) Enfin, une dernière présentation sera faite **en CTDI** l'an prochain.

Ensuite, un bilan est fait du PAP de l'année précédente.
À part l'informatisation[1] du registre SST (voir page 4), toutes les actions inscrites au PAP 2018 ont été réalisées.

B) Les axes « prévus »

Pour 2019, *quatre axes de prévention* sont dégagés par les rédacteurs du PAP :

1°) Risque chimique

Le Fret est très exposé à ce risque. Le PAP envisage donc le déploiement de bras aspirants pour les prélèvements d'échantillon en CO. Rappelons que SOLIDAIRES avait déjà demandé en CHSCT la dotation de hottes aspirantes, qui en étant fermées sur les côtés protègent mieux les agents, des projections notamment. Nous pensons surtout que la dotation des bureaux de contrôle, doit être basée sur le retour d'expérience (retex) de chaque matériel, ainsi qu'être exhaustive !
Quoi qu'il en soit, ces matériels ne dispensent en aucun cas du port des Équipements de Protection Individuels (EPI) : masques, gants, blouses à usage unique.

Autre risque chimique, le bureau et la brigade du Bourget (mais pas le poste Fox) sont impactés par le risque lié au transport de chlore en gare de triage de Drancy et sont dans la zone à risque en cas d'explosion. Des mesures de confinement sont à l'étude.
Enfin, toujours au Bourget, les canalisations en plomb (agent chimique dangereux) vont être remplacées.

2°) Risque explos[ion]/panique

Le système d'alarme incendie va être refait au bâtiment 3701, actualisation des guide-files / serre-files et remise à jour à chaque campagne de mutation.

3°) Amiante

Mise à jour des référentiels et de la signalétique dans les bâtiments domaniaux. « Bonne nouvelle », il n'y a pas de fibre d'amiante dans l'air. Par ailleurs, les Dossiers Techniques Amiante (DTA) sont à jour.

4°) Qualité du ménage

Changement de marché pour les entreprises de nettoyage (les personnels ont été gardés). Le résultat est globalement insatisfaisant.
Il semble qu'il y ait certains problèmes avec les personnels de nettoyage, qui ne souhaitent pas passer en zone sous contrôle malgré leurs badges correctement paramétrés.

C) Les axes complémentaires

D'autres points on été soulevés au cours du débat :

1°) Risque routier

Suite à l'accident survenu en juin 2018 devant le bâtiment 3701, le plan de circulation a changé et des « coussins berlinois » (sorte de ralentisseurs) ont été installés.

Il semble cependant que cela ne soit pas suffisant pour ralentir les bus et les camions qui ont des essieux plus larges que les ralentisseurs. Rappelons que seule SOLIDAIRES avait proposé un espace de dégagement pour les bus, ainsi que des feux tricolores.

1 La Direction parle de « dématérialisation ». Nous préférons l'emploi du mot « informatisation » car le recours au matériel ne disparaît pas, mais évolue avec l'informatisation. Au cas d'espèce certes le support papier disparaît, néanmoins il est remplacé par des ordinateurs, des serveurs de stockage, etc.

2°) Sécurité bâtiment 3701

Beaucoup de gens passent dans ce bâtiment, à la fois des collègues pour la Formation Professionnelle, des déclarants qui ont à faire avec les différents services – gestion des procédures, régimes particuliers, Recette Interrégionale (RI), etc – et des particuliers qui doivent acquitter droits et taxes à la RI.
Par ailleurs, ce bâtiment abrite différents services qui pourraient attirer l'attention de personnes malveillantes, délinquants et terroristes. Or, pour protéger ce bâtiment et en filtrer les entrées, il n'y a qu'un système de biométrie et un interphone relié à une caméra.

Ce système est inefficace : il gêne ceux qui doivent rentrer mais n'arrêtera pas des gens mal intentionnés.
Pour l'administration, le problème vient des agents qui ne respectent pas les procédures d'ouverture des portes.

Pour nous, ce problème serait réglé si, comme pour le bâtiment de la direction, ou mieux encore comme à la Direction Générale, on disposait d'un service d'accueil à l'entrée, assuré par des agents de la Surveillance, évidemment armés. Ceci permettrait de filtrer les entrées, d'orienter les particuliers (pensons aux étrangers non francophones qui doivent s'acquitter des droits et taxes auprès de la RI) et serait en conformité avec la taille du bâtiment.
Mais la « haute » administration n'envisage absolument pas cette solution pour l'instant. Rappelons que SOLIDAIRES propose cette solution depuis plusieurs années.

3°) L'informatisation du Registre Santé Sécurité au Travail (RSST)

Cela facilitera la transmission des incidents et le travail des assistants de prévention.

Ce chantier aurait dû aboutir l'année dernière mais les techniciens des systèmes d'information (TSI) ont été mobilisés par d'autres tâches (notamment le déploiement des téléphones portables – on s'abstiendra de commentaires...).

La DI va profiter du transfert du réseau local d'HPNAS sur FREENAS pour achever ce chantier.

4°) Autres

Risque Ébola : D'après le docteur Simonot, les risques de contamination par les marchandises périssables sont *négligeables*, les contaminations se faisant entre humains, uniquement par contact direct avec les fluides corporels[2].

Stockage marchandises
Une réflexion est en cours sur les lieux de stockage et leur organisation sur Roissy.

Ascenseur 3701 : Le chantier de l'ascenseur en façade du bâtiment 3701 sera présenté aux agents avant l'été. Plus d'un an après le lancement d'études, il est temps.

Ce qu'il faut retenir : les avancées pour le PAP 2019

Après six années à le demander et une bataille homérique en 2018, **nous gardons la reconnaissance du sous-effectif comme risque psycho-social**. Des services avec trop peu d'agents, c'est plus de travail pour ceux qui restent, des problèmes pour établir les cotes de services, une pression accrue sur les objectifs.
C'est une évidence, mais ce n'était pas acquis. Est donc rajouté dans les mesures de préventions proposées : « *renforcer les effectifs dans les services concernés* ».
Par ailleurs, **nous avons fait acter que les objectifs, même s'ils ne sont pas individualisés, restaient sources de stress au travail et donc de risques psycho-sociaux (RPS)**. Ceci est reconnu et les encadrements locaux seront amenés à le prendre en compte au moment des prochaines campagnes d'évaluation : la notation ne dépend pas des résultats par agent.

Vos représentants SOLIDAIRES Douanes à ce groupe de travail : Olivia Guibert et Guillaume Quéromès.
Pour plus de précisions, les contacter.

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
Section de Roissy
93 bis rue de Montreuil, boite 56, 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : http://solidaires-douanes.org
courriels : roissy@solidaires-douanes.org

2 Voir le numéro 9 de notre précédent journal de section *Piste Sud* : www.solidaires-douanes.org/Piste-Sud

Solidaires DOUANES
Section de Roissy et du Bourget

GT DUERP-PAP

du mercredi 28 mars 2018

Actualisation pour 2017-2018

Conditions de travail | ***préalable***

Nouveau référentiel ou novlangue ?

Madame la présidente,
Mesdames et messieurs les membres de ce Groupe de Travail,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour le groupe de travail local (GTL) relatif à l'actualisation annuelle de 2 documents :

- le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels de (fin) 2017,
- le Programme Annuel de Prévention (PAP) pour l'année 2018.

GTL toujours sur le périmètre de l'ex-DI Roissy (services DI, DR Fret et Voyageurs), puisque la DR Orly conserve légitimement son propre GTL DUERP, malgré son détachement de la DI Île-de-France. GTL orlysien tenu pour sa part le 9 mars dernier.

Mais notre propos ne sera pas aujourd'hui géographique. Il **sera temporel et méthodologique**.

Car décidément en matière de DUERP-PAP, chaque année suffit sa peine... et que de changement par rapport à l'année dernière !

- D'abord, en fin 2016 (tout comme en 2014), le **recueil des avis** était limité aux assistants & conseillers de prévention, cadres de proximité et en dernier lieu aux représentants du personnel. Là, en fin 2017 (tout comme en 2015), les collègues ont pu être associés à la démarche.
- *Rien de plus normal*, nous répondrez vous, puisque depuis 2015, le ministère a instauré le principe d'une participation en mode « dégradé » un an sur deux. Certes, mais voilà que fin d'année dernière le ministère a décidé également d'une **cartographie des risques** en mode « dégradé ». Non pas un an sur deux, mais qui vaudra de manière structurelle !

Ainsi le nouveau référentiel des risques élaboré au niveau ministériel ne compte plus que 58 situations d'exposition, contre 139 précédemment (-81, soit -58,27% !).
Certes, Roissy « canal historique » (services DI, DRF et DRV), n'était pas concernée par la totalité des 139 situations d'exposition listées au niveau national, notamment dans la thématique maritime (« *risques liés à la mise à l'eau de l'annexe* », « *risques liés à la plongée* »).
Néanmoins, sur les 119 situations d'exposition listées l'an dernier à Roissy, près d'une soixantaine est supprimée avec le nouveau référentiel.

Les conséquences ne se sont pas faites attendre :

- Quantitativement d'abord, le DUERP voit son nombre de pages réduit (223 contre 274 l'an dernier) puisque le nombre total de risques listés à Roissy-Le Bourget passe d'environ 1900 à 1327 (-30%). Sans que l'on ait l'impression dans les services d'une diminution d'un tiers des risques !
- Qualitativement surtout, c'est toute une cartographie fine des risques qui disparaît, aussi bien dans le domaine des déplacements (-67%), du travail sur écran (-75%), des projections (-100%)... que des risques psycho-sociaux (-75%)...

Celà est dommageable pour la majorité des acteurs. Aussi bien au niveau des agents que des encadrants de proximité, qui auront moins de mots, de concepts, à poser sur les problèmes qu'ils subissent ou peuvent subir. Problèmes plus difficiles à identifier et diagnostiquer ? Problèmes plus difficiles à lister !
Problèmes plus difficiles à lister ? Problèmes dont il n'y aura pas besoin de trouver des mesures de prévention !
Certes cela n'est pas de votre fait, et certes le travail initié ici et réalisé en CHSCT a permis, avec notre intervention, de corriger nombre de situations, depuis le travail sur écran, jusqu'au bâtimentaire en passant par la manipulation des colis et bagages lors des contrôles. Certes.
Mais cette évolution est surtout commode pour certains. **Commode pour les « grands » décideurs** en ces temps de Comité d'Action Publique (CAP) 2022 de revue générale des missions de service public. Et orageux pour l'avenir de nos collègues et des usagers.

La délégation SOLIDAIRES Douanes

Solidaires DOUANES
Section de Roissy et du Bourget

GT DUERP-PAP

du vendredi 31 mars 2017

Actualisation pour 2016-2017

Conditions de travail | ***compte-rendu***

Gabelous roisséens, au boulot…
ne la jouez pas perso !
(nous dit la cheffe du perso…)

Le vendredi 31 mars, au cours d'un Groupe de Travail Local (GTL), nous avons étudié les DUERP-PAP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels – Programme Annuel de Prévention).

Alors que nous étudiions les Risques Psycho Sociaux (RPS)[1], M^me^ la cheffe du BOP-GRH (Budget Opérationnel de Programme – Gestion des Ressources Humaines) a refusé d'inscrire en tant que tel dans le DUERP-PAP le problème du sous-effectif à Roissy. Et ce bien que le Directeur Interrégional l'ait reconnu sans difficulté au début de la séance, quand il a répondu aux déclarations préalables des Organisations Syndicales[2].

M. Legué ayant d'autres obligations, il nous a quitté vers 10h30.
M^me^ Sarti l'a donc remplacé comme Présidente de séance et a **tout d'abord refusé d'inscrire dans les recommandations de prévention toutes mesures autres que les *formations*, *répartitions du travail***, etc, éléments qui n'avaient pas réussi à atténuer la problématique jusqu'à présent.

Nous nous sommes alors dit qu'il nous faudrait batailler et argumenter longtemps contre la mauvaise volonté évidente de M^me^ la cheffe du BOP-GRH quand finalement, **coup de théâtre ! elle nous a annoncé qu'à Roissy (comme ailleurs !) et comme l'avait dit auparavant le DI, « *il n'y a pas d'individualisation des objectifs* ».**
Ces derniers, même déclinés au niveau des services, restent roisséens. Et cela sera inscrit comme tel dans le DUERP-PAP.

Conséquence sur l'évaluation

Concrétement, les chefs de service ne peuvent donc pas, dans les évaluations (ou ailleurs !), reprocher aux agents de ne pas atteindre, même partiellement, leurs objectifs, puisque ceux-ci étaient, sont, et demeureront *collectifs* !
Si vous continuez à subir des reproches en terme d'objectifs, n'hésitez donc pas à nous adresser vos recours. Nous saurons alors rappeler à M. Philippe L., président de la CAPL, les propos de M. P. Legué, président de ce GTL.

***La délégation SOLIDAIRES Douanes était représentée par** : Guillaume Quéromès (BC Panalpina) et Fabien Milin (titulaire, UDD nuit). Pour plus de précisions, n'hésitez pas à les contacter.*

1 Notre publication de 12 pages analysant ces documents est en pièce jointe.
2 CFDT, SOLIDAIRES, CGT ; l'UNSA et FO, présents également, n'en n'ont pas faites.

Douanes Solidaires
Section de Roissy et du Bourget

GT DUERP-PAP

du vendredi 31 mars 2017

Actualisation pour 2016-2017

Conditions de travail | ***préalable***

Les risques psycho-sociaux ?

(Catégorie de risques n°8 du DUERP-PAP)

La 8ème plaie de Roissy !

Introduction

Madame la cheffe du BOP-GRH,
présidente de ce groupe de travail local,

Les organisations syndicales (OS) locales sont aujourd'hui convoquées pour le groupe de travail local (GTL) relatif à l'actualisation annuelle de deux documents :

- le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) de (fin) 2016
- le Programme Annuel de Prévention (PAP) pour l'année 2017

I – Points positifs

1°) Méthodologiquement

a) Sur l'élaboration du DUERP et la cartographie

D'abord rappelons que voilà 2 ans le ministère a instauré[1] le principe d'une participation en mode « dégradé » un an sur deux. En effet, pour la précédente actualisation de l'année dernière, les personnels avaient été associés à la campagne 2015-2016.
Là, cette année, comme il y a 2 ans, le recueil des avis était limité aux assistants & conseillers de prévention, aux cadres de proximité, et en dernier lieu aux représentants du personnel.
Et visiblement il n'y eut pas de censure ! Si les risques dits « batimentaires » diminuent, le nombre de risques psycho-sociaux listés est toujours aussi conséquent (et même augmente encore !).

b) Sur la tenue du GT

Ensuite la Direction interrégionale a accepté de **décaler la date** initialement fixée (à savoir le vendredi 24 mars), pour cause de mobilisation le jeudi 23 mars dernier de nos équipes syndicales à Clermont. Pour la défense de la Douane, pour le rejet du Plan Stratégique Douanier (PSD).
De plus la **durée** prévue pour ce groupe de travail est la journée, durée + appropriée pour une étude sereine...
Et si les documents de travail ont été communiqués 1 semaine en avance (contre 2 au précédent exercice), nous savons que notre nouvel assistant de prévention, a une charge de travail d'autant plus conséquente qu'il lui faut apprendre à connaître la plateforme.

c) Sur la pédagogie

Le corpus est représenté de 9 documents totalisant 295 pages à lire (soit 44 de + qu'à la précédente actualisation, et 89 de + qu'il y a 2 ans !).
Fort heureusement, les documents apparus l'année dernière[2], ont été retransmis. Notamment la bienvenue aide *à la lecture* !

Corpus documentaire :

- doc° 1 : référentiel des risques (2p)
- doc° 2 : critères de précotation des risques (= grille d'arbitrage du niveau des risques selon leur *gravité*, *probabilité*, *fréquence*, *maîtrise*), (1p)
- doc° 3 : aide à la lecture des tableaux issus de l'application DUERPAP (1p)
- doc° 4 : DUERP (274p)
- doc° 5 : PAP (10p)
- tableau n°1 : n^bre d'agents exposés par risque et par cotation (2p)
- tableau n°2 : répartition par cotations et par risques (3p)
- tableau n°3 : n^bre d'agents exposés par risques (1)
- tableau n°4 : n^bre de mesures de prévention par types & par risques (1p)

2°) Sur la radioprotection

Venons-en au corps du DUERP. En matière de radioprotection, nous renouvelons nos compliments exprimés lors des 2 campagnes précédentes. La Direction interrégionale a le réflexe de solliciter l'avis du CHSCT pour toute nouvelle nomination de PCR. Par ailleurs, la DI a su donner aux Personnes Compétentes en Radioprotection (PCR) *les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions*.
Nous tenons à insister sur ce point, car comparativement aux autres directions déconcentrées, Roissy est *exemplaire* en la matière. L'intuition syndicale est confirmée : lorsque les moyens sont donnés : les résultats sont là.

3°) Sur le « bâtimentaire »

De même, en matière d'ambiance lumineuse, de risque électrique, la Direction a su effectuer de nets progrès. Notamment lors des déménagements de service (services AG-CO du 3609 vers le 3701, encadrement de la BSE T2BD, etc).
En matière de risque incendie, malheureusement l'engagement de la Direction est trop souvent limité par les réticences des opérateurs extérieurs...

1 cf note ministérielle DRH3B/2014/07/9109 du 11/08/2014, déclinée par note directionnelle DG A3 n°140550 du 27/08/2014.
2 le *référentiel des risques,* les *critères de précotation des risques,* les *statistiques issues de l'application DUERP* et une *aide à la lecture.*

II – Points négatifs

Mais ce n'est pas sur les réticences des opérateurs extérieurs en matière d'incendie que nous souhaiterions aujourd'hui alerter votre attention.

Parmi la masse de données issue du DUERP, qui pour 2016 nous offre la bagatelle de 274 pages (!) se trouvent, regroupés dans une numérotation commençant par le chiffre 8, les « *risques organisationnels* ». Risques auparavant dénommés, de manière plus explicite, « *risques psychosociaux* ».
Évidemment, il ne suffit pas d'atténuer une formulation pour atténuer la réalité d'une situation, c'est ce qu'on a pu voir en étudiant le DUERP–PAP, étude que nous retranscrivons ici de manière thématique plutôt qu'en suivant la linéarité du document transmis.

Catégories de risques
- n°1 : liés à l'activité physique
- n°2 : agents chimiques dangereux et à l'amiante
- n°3 : biologiques et liés au manque d'hygiène
- n°4 : liés à la circulation, aux chutes de plain-pied et de hauteur
- n°5 : incendie, d'explosion et de panique
- n°6 : ambiances physiques (électricité, luminosité, son, etc)
- n°7 : travail sur écran, équipements de travail, manutention
- n°8 : organisationnels (ex-risques psycho-sociaux)
- n°9 : liés à l'intervention d'entreprises extérieures
- n°10 : liés aux animaux, armes, projections, vibrations, travail de nuit
- n°11 : autres risques

1°) Sous-effectif structurel

Ce qui frappe d'emblée à la lecture du DUERP-PAP, c'est la prédominance du problème du sous-effectif. Qui osera accuser ici SOLIDAIRES d'être plus papiste que le DUERP-PAP ? Les tensions, la pression, les exigences en matière d'objectifs à atteindre, la souffrance au travail sont décuplées par le manque d'agents à tout niveau.

a) Surcroît de travail

En témoignent toutes les lignes consacrées à la quantité de travail (risque 8-1-1), parlant de :
- « *surcroît de travail* » (p185, ligne 1129-Avitaillement)[3],
- de « *surcharge de travail* » (p189, lignes 1789 et 1940-Pôle Gestion Procédures Sud),
- ou « *d'augmentation de la charge de travail* » (p189, ligne 403-Pôle Gestion Procédures Nord).

Ce qui n'est pas étonnant quand on travaille « sans les effectifs adaptés » (p187, ligne 1913-BSE T2BD).

b) Urgence récurrente

En découle logiquement pour les agents du « *stress* » (p188, ligne 518-DI), de la « *pression* » (p187, ligne 863-BSERI), une sensation de « *débordement* » (p187, ligne 1733-CDP). Ce n'est d'ailleurs pas qu'une sensation.

En effet, on relève beaucoup « *d'interruption fréquente de la tâche en cours* » (p191, ligne 418-Services Communs), due à une accumulation de travail à faire en urgence, puisque si les effectifs ne sont pas à la hauteur, les tâches, elles, sont toujours à traiter.

Elles semblent même s'être multipliées, ce qui n'est pas étonnant puisqu'il y a un ajout constant de tâches nouvelles à faire (p185, ligne 103-Banale).

c) Responsabilités

Évidemment, le problème du sous-effectif n'est pas nié par la hiérarchie, et elle n'y peut pas grand chose. Les politiques présidant au recrutement en douane dépassent très largement le cadre strictement roisséen.

Est-ce une raison pour n'en rien dire ? Bien sûr que non. Et même, si notre travail syndical peut venir appuyer des demandes de la DI à la DG dans le sens d'un plus grand recrutement, ça ne sera que tant mieux.

Il n'en demeure pas moins que si le sous-effectif ne peut être éliminé par Roissy, ses conséquences peuvent être en partie traitées.
Une sorte de soin palliatif ? Oui, mais c'est déjà ça. Or, est-ce « déjà ça » ? Nous ne le pensons pas.

3 Par souci de lisibilité, on limitera la plupart du temps le nombre d'exemples donné en référence, pour ne pas réécrire dans ce texte le PAP sous une autre forme. Les exemples donnés n'ont donc normalement pas vocation à l'exhaustivité mais à être une illustration de nos propos.

2°) Autres moyens insuffisants

a) Matériel

En effet, l'utilisation de moyens matériels pour compenser, au moins un peu, le manque de moyens humains, n'est pas au rendez-vous.
Il est au contraire question de « *manque de lecteur de puce* » (p207, ligne 1911-BSET2BD), d'appareils à rayons X « *peu performants ou indisponibles* » (p207, ligne 1607-CCF), d' « *outillage inadapté au contrôle de marchandises* » (p207, ligne 1784-CCF).

b) Informatique

En outre, comment ne pas parler des moyens informatiques ? On le sait, la douane, surtout en AG/OPCO, utilise énormément d'applications informatiques. Celles-ci sont régulièrement sources de problèmes, que ce soit au niveau local d'HPNAS (p208, ligne 1266-Recette Régionale) ou au niveau des applications nationales (p208, ligne 1275-BC du Bourget[4]).
Profitons-en pour saluer le travail de nos informaticiens, qui sont en première ligne pour apporter des solutions à ces problèmes et qui en souffrent régulièrement (p235, ligne 1022-TSI).

c) Immobilier / superficie

Enfin, à côté de ce manque d'outils, on constate aussi des « *locaux surchargés* » (p207, ligne 275-CDP), des « *places disponibles* [...] *insuffisant*[es] » (p207, ligne 487-CDP) ce qui est un comble dans une direction marquée par le sous-effectif. Non content de rogner sur les moyens humains, on rogne donc aussi sur les locaux disponibles. Il est vrai que les bâtiments appartiennent souvent au gestionnaire Aéroports de Paris (ADP) et que celui-ci nous tolère à peine sur la plate-forme[5]...

3°) Objectifs inadaptés

On serait en droit d'attendre de la part de la Direction, puisque le constat du sous-effectif est, au moins à demi-mot, partagé, un effort au niveau des objectifs demandés.

a) Inatteignables / impertinents

Là encore, il n'en n'est malheureusement rien. Que ce soit en Bureau de Contrôle, en Brigade ou en Administration générale, ce qui remonte du DUERP-PAP est au contraire une inadéquation des objectifs avec les moyens disponibles et la réalité du terrain.

À tout le moins, les objectifs sont jugés « *lourds* » (p199, ligne 1016-TSI et p196, 1586-Services Communs). Plus grave, ils sont également « *toujours en augmentation* » (p197, ligne 511-France Handling), « *flous, trop nombreux* » (p197, ligne 1592-OPCO Aérogares), « contradictoires » et « *démotivants* » (p196, ligne 1501-Cargo Centre), et même « facteur *de stress* » (p197, ligne 958-Chronopost) voire « *inatteignables* » par rapport aux effectifs (p197, ligne 567-CDP).
Saine lucidité des agents, qui ne sont pas dupes des contradictions totales entre ce qui est attendu de leur part et ce qu'il est possible de faire.
En AG, c'est la pertinence de ces objectifs qui est pointée. Que signifie donner des objectifs aux TSI, par exemple ? Plus d'ordinateurs à dépanner ? Et pour la Maintenance ? Plus de réparations à faire ? Donc pour que ces services atteignent leurs objectifs, il faudrait que d'autres fonctionnent mal ?

b) Haute hiérarchie bornée ?

On voit que la logique des objectifs atteint rapidement ses limites, que ce soit en matière de pertinence de leur définition ou de faisabilité.
Pourtant, la Direction s'y accroche. Il est vrai qu'elle ne peut prendre sur elle de les supprimer, mais rien ne l'empêcherait de les mettre en adéquation avec la réalité roisséenne.

Si cette réalité est, certes, celle de la « première frontière de France », donc source évidente de trafics divers, elle est aussi celle d'un sous-effectif peu en adéquation avec ce statut revendiqué de première frontière.
Il serait donc bon de ne pas faire comme si il n'y avait pas de problème et de laisser à la DG, voire à bien plus haut (...), le soin de se débrouiller avec cette dichotomie grotesque et scandaleuse.
En tout cas ce n'est pas aux agents de subir les risques psychosociaux des injonctions contradictoires qui leur sont demandées.

4 Bizarrement toujours dénommé dans le document de travail « *Recette du Bourget* »...
5 On se souvient qu'en 2014, pour un haut responsable d'ADP, « *les deux seuls choses qui ne fonctionn*[aient] p*as à Roissy* » étaient « *la douane et le RER B* »...

4°) Exposition à la souffrance

Car il y a en effet des risques de souffrance pour les agents dans leur travail quotidien. Cela ressort parfaitement du DUERP-PAP, comme on va le voir à présent.

a) Celle du public, des usagers

Le premier risque ici est le contact avec la souffrance des autres.
Cette dernière est aussi bien celle des collègues que du public avec lequel on travaille, voire simplement que l'on côtoie[6].

Certes, le travail du douanier comporte, en plus d'un contact avec le public dans presque tous les services, une dimension évidemment répressive, qui entraîne ou révèle une souffrance dans le public dans certains cas (passagers, déclarants, infracteurs...).
Notre propos n'est bien sûr pas de demander une diminution des contrôles[7] mais bien de dire que cette souffrance existe et se répercute parfois sur les collègues, et qu'à ce titre, nous n'avons pas à la passer sous silence.

En effet, que ce soit avec des passagers ou des déclarants (p211, ligne 1622-BSET2A et, p212, ligne 1068-Panalpina), la souffrance des autres est parfois mal vécue par nos collègues, pouvant entraîner « *tensions et fatigue psychologique* » (p213, ligne 591-BSE Le Bourget). Voire parfois « *agressions verbales et physiques* » (p215, ligne 1108-BSET3), nécessitant pour les agents un travail de « *maîtrise des émotions* » (risque 8-2-3).

b) Celle des agents

Malheureusement, le risque d'exposition à la souffrance des autres est aussi un risque d'exposition à la souffrance des collègues.
Nous ne sommes pas des machines, et quand un collègue souffre, quel qu'en soit la raison, nous ne restons naturellement pas indifférent.

C'est bien pourquoi ce problème remonte également souvent dans le PAP : c'est bien sûr le cas des **correspondants sociaux** (p212, ligne 624) ou même d'un **délégué syndical** (p211, ligne 347-CDP), qu'on comprend tout à fait.
C'est également le cas de l'**encadrement de proximité**, logiquement la première à devoir gérer certaines situations à problème : « *agents en situation difficile* » (p211, ligne 1397), « *conflits au sein du service* » (p211, ligne 2025-BSES) ou « *agents qui ne se sentent pas bien* » (p212, ligne 1160-France Handling).

Mais c'est aussi le **cas de collègues dont les fonctions ou les mandats ne sont pas censés les exposer** outre-mesure à ce genre de risque.
Et pourtant ! « *Contact avec des collègues en situation de détresse ou handicap et sentiment d'impuissance* » (p212, ligne 1606-Procédures Nord) ou « *contact avec la souffrance des collègues* » (p212, ligne 1068-Panalpina), les situations de ce genre semblent malheureusement ne pas manquer...

5°) Impacts du travail sur la vie personnelle

Côtoyer la souffrance du public ou des collègues est une chose, subir soi-même des souffrances au travail en est une autre.

a) Célibat géographique

Ces souffrances sont de plusieurs natures. Commençons par la difficulté de concilier le travail et la vie privée. La situation de Roissy est assez particulière en ceci que cette direction accueille de nombreux célibataires géographiques. Certains penseront que c'est un choix. Pour nous, c'est surtout une contrainte pour les agents.

Dans le cadre de la fermeture de nombreuses implantations en province, il est évident qu'il sera de plus en plus compliqué d'obtenir une mutation, et que par ailleurs un certain nombre de collègues viendront nous rejoindre pour rester en douane[8].

Quoi qu'en pense la Direction à ce sujet, ce problème remonte comme une souffrance au sein du DUERP-PAP. Une fois n'est pas coutume, nous allons essayer d'être exhaustifs pour montrer l'ampleur du problème : en page 210, lignes 431, 828, 498, 514, 771, 803, au sein de divers services, cette souffrance est évoquée et il est certain que ça ne va pas aller en s'arrangeant.
Il est bon que ceux qui décident, contre tout bon sens de continuer la casse de la douane, en comprennent les conséquences potentiellement dramatiques pour les agents que cela va entraîner et entraîne déjà.

6 Cf p211, ligne 904-BSERI, les SDF sont évoqués.
7 Alors que notre syndicat se bat *au contraire* pour un renforcement du contrôle des frontières.
8 Cf nos publications *Prison-break à Roissy* (d'octobre 2014) et *Roissy se prépare à accueillir les réfugiés du PSD* (de janvier 2017).

b) Stress au domicile

La conciliation travail vie privée est rendue compliquée par le sentiment parfois évoqué de ramener à la maison le stress du travail (p210, ligne 506-Cargo Centre).
Il est certain que si les conditions de travail sont ressenties comme difficiles et stressantes, ce stress et ces difficultés ne s'évanouissent pas comme par magie une fois la porte de la maison franchie.

Les conditions de travail impactent donc bien évidemment aussi l'entourage des agents ; il est dommage que cela ne soit pas pleinement et clairement dit.
La responsabilité de l'employeur s'étend aussi sur les proches des agents, il serait bon qu'il s'en souvienne quand il veut changer des horaires, par exemple...

6°) Taylorisation du travail

Il est reconnu que la souffrance au travail augmente quand les agents se sentent dépossédés de leur outil de travail et réduits à de simples rouages dans l'organisation du travail.
C'est la même chose à Roissy. Les agents souffrent de « *moins d'initiative* » (p223, ligne 748-Cargo Centre), du manque « *d'autonomie dans l'exercice des missions* » (p223, ligne 558-BSET2A), d'un « *sentiment de peu de liberté dans les procédures* » (p223, ligne 1424-France Handling).

a) Politique du chiffre

N'y a-t-il pas là le syndrome d'une perte de sens des missions, un risque évident de démotivation et une interrogation légitime sur les raisons de cette réduction des initiatives ?
N'y a-t-il pas ici une conséquence de la politique du chiffre qui oriente les contrôles vers des contentieux spectaculaires au détriment d'un contrôle réel de la frontière ?

b) Disparition de l'autonomie

Et pourquoi, en organisant la diminution des initiatives des agents, risquer de se priver des compétences de collègues connaissant très bien leur environnement de travail et les flux afférents, mais bridés par des directives venant de haut ? Pourquoi prendre le risque de démotiver ainsi les agents et de se passer de leurs compétences ?
D'autant que ce n'est pas près de s'arranger : en effet, le dédouanement centralisé va renforcer cette tendance en multipliant les contrôles qui ne seront pas fait à l'initiative des agents ; ceux-ci n'étant alors que de simples exécutants d'ordres venant d'ailleurs. Dans ces conditions, les risques liés à l'autonomie procédurale ne sont pas près de diminuer, conséquence encore une fois d'orientations nationales absconses.

7°) Manque de reconnaissance

a) Absence de prise en compte des avis

D'ailleurs, en droite ligne de ce manque d'autonomie, on ne prend pas non plus en compte l'avis des agents quand il y a des changements dans leur environnement de travail. Ce serait pourtant la moindre des choses !
Pourquoi se priver de ce que l'armée appelle une « transmission horizontale du savoir » et qui est à ses yeux une ressource fondamentale ? Sommes-nous moins intelligents que les militaires ?
C'est en tout cas ce qui ressort du vécu des agents, qui regrettent de « *ne pas avoir été consulté avant un changement organisationnel ou technologique* » (p225, ligne 1593-France Handling) ou « *lors des évolutions de fonctionnement* » (p225, ligne 1747-Sodexi).

b) Perte d'identité

Finalement, c'est tout le sens du métier de douanier à Roissy qui se trouve questionné par le DUERP-PAP.
Le travail est-il intéressant ? En tout cas, d'après notre document, il est répétitif. « *Travail répétitif et peu enrichissant* » (p225, ligne 1156-BHR courrier), « *répétitions des mêmes gestes et procédures* » (p226, ligne 1509-Cargo Centre), « *sentiment de répéter continuellement la même série d'opérations* » (p226, ligne 1671-Personnel/Comptabilité), tâches « *répétitives et chronophages* » (p227, ligne 966-Recette Régionale), « *sentiments de répéter sans cesse les mêmes contrôles* » (ligne 971-Sodexi), c'est cet inventaire lui-même qui en devient répétitif...

c) Quelques propositions

Un besoin de reconnaissance se fait donc logiquement jour à Roissy. Par l'**évaluation** (ex-notation) bien sûr, qu'on souhaite adaptée à la réalité du sous effectif et aux efforts faits par chacun pour exercer ses missions dans ce contexte.
En effet, les « *objectifs inatteignables* » et « *le risque d'être évalué par rapport à ces objectifs* » (p197, ligne 567-CDP) sont des craintes qui remontent.

Par la **clarté des objectifs assignés**, également : « *Instructions données paraissant peu claires ou contradictoires* » (p236, ligne 669-BSE Le Bourget), « *définition claire des objectifs* » (p236, ligne 236-BSET2A).
En attendant, le sentiment est que « *l'évaluation du travail ne tient pas compte des difficultés rencontrées* » (p236, ligne 669-BSE Le Bourget), que « *son travail n'est pas reconnu* » (p236, ligne 1971-BSER) ou qu'il y a tout simplement un « *manque de considération* » (p237, ligne 468- DRF).

8°) Avenir morose

Du sentiment de manque de reconnaissance à la difficulté à trouver un sens, voire un avenir, à son travail, il n'y a qu'un pas.

Le sentiment général semble être qu'on passe à côté du sens de notre travail et qu'on n'arrive plus à « *effectuer un travail de qualité* » (p239, ligne 1668-Avitaillement ; p240, ligne 960-Services Communs, ligne 1916-BSET2BD, ligne 905-Cargo Centre ; p241, ligne 470-Recette Régionale, entre autres !).

C'est d'autant plus triste qu'en tant qu'agents des douanes, nous effectuons des missions d'intérêt public, au service de tous nos concitoyens. Nous devrions être fiers de notre travail et de sa qualité, or c'est exactement l'inverse qui se passe.
Difficile de ne pas y voir les conséquences de 25 années de casse progressive de notre administration. Au reste, les agents ne s'y trompent pas. Il se trouve que les derniers points des risques de la 8ème catégorie concernent justement la vision qu'on les agents de l'avenir *dans* leur métier, et de l'avenir *de* leur métier[9].

a) Dans son métier

L'avenir de chacun dans son métier évoqué par la question de la **soutenabilité** du travail. Celle-ci met en évidence, si il le fallait, à quel point le travail à Roissy reste dur, et ceci dans les trois branches de notre DI, Surveillance, OP/CO et administration générale.
Si quelqu'un voulait faire croire que seuls certains services ou certains métiers étaient pénibles, voici un petit échantillon de ce qu'en pensent les agents :

- en Surveillance, il y a un « *sentiment de ne pas pouvoir faire ce travail jusqu'à la fin de carrière* » (p247, ligne 1885-BSET2BD).
- Ces termes sont repris au mot près par France Handling, donc en OP/CO (p247, ligne 1507). Et l'Avitaillement et Banale ajoutent « *ne pas se sentir capable de faire le même type de travail qu'actuellement jusqu'à la retraite* » (p246, ligne 263) et « *ne se sentant pas les ressources pour assurer les mêmes fonctions jusqu'à la fin de* [la] *carrière* » (p246, ligne 150).
- Enfin, si quelqu'un pourrait penser que c'est mieux en AG, le secrétariat des Services Communs lui dira que son « *sentiment* [est] *de ne pas pouvoir faire longtemps ce type de travail* » (p247, ligne 996).

b) Du métier

Enfin, l'avenir de leurs métiers pour les agents est, malheureusement, tout à fait clair.
« *Incertitudes quant à l'avenir* » (p243, ligne 1485-BHR Courrier), « *incertitudes sur les évolutions de l'administration* » (p244, ligne 231-BSE Le Bourget), « craintes liées aux fermetures de postes au niveau national» (p244, ligne 1034-BSERI), « *doute sur l'avenir de la douane* » (p244, ligne 1865-BSET2BD), « *manque de lisibilité sur les missions et l'organisation de la douane* » (p244, ligne 644-BSET3), « *crainte du PSD 2018* » (p244, ligne 870-DRF), « *sentiment de ne pas pouvoir faire carrière sur le long terme* » (p244, ligne 1095-France Handling), « *interrogations sur l'avenir de la douane dans le cadre du PSD* » (p245, ligne 1255-Recette Régionale), le bilan est clair.
Pourquoi devrions nous nous fatiguer à écrire des tracts sur l'avenir de la douane alors que le SCEP résume parfaitement et laconiquement la situation : « *il n'existe pas de visibilité à long terme des évolutions de la douane* » (ligne 1438). On ne saurait mieux dire.

Pour conclure

De même qu'on ne pourrait mieux exprimer la situation qu'en l'inscrivant dans le **contexte général de la douane au niveau national**. Si des préconisations peuvent être faites[10], et seront faites, au niveau local, pour améliorer certaines situations, dans la mesure du moins de la bonne volonté de la Direction, c'est bien au niveau de la DG, voire même (beaucoup) plus haut que certaines décisions doivent être prises pour améliorer les conditions de travail des agents. Les faits sont têtus, et on ne peut attendre d'une administration victime de 25 années de sabordages et de trahisons la présentation d'un bilan social où tout irait pour le mieux dans le *meilleur des mondes possible*. **Au fond, ce bilan dans lequel les agents se sentent dévalorisés, inutiles et méprisés est la meilleure des réponse possible au Plan de Sabotage de la Douane**. Nous coulons, certes, mais qu'on n'espère pas de nous les flonflons de l'orchestre du Titanic pour accompagner ce naufrage d'une douce et triste musique.

La délégation SOLIDAIRES Douanes, le vendredi 31 mars 2017

9 8-6-1 : « sécurité de l'emploi, du salaire et de la carrière » et 8-6-2 : « soutenabilité du travail »
10 Notamment sur le rôle important des formations et de la FP en général. Mais cependant, si celle-ci est fondamentale et doit être saluée, elle ne saurait en aucun cas remplacer les mesures de fond, surtout quand les problèmes viennent du sous-effectif.

Annexe : le résumé du DUERP 2016 de la DI de Roissy *(début)*

Catégories de risques	Situations d'exposition	Nombre de risques listés, par année			
		2012	*2013*	*2015*	2016
1- risques liés à l'activité physique *sous-total 127*	1-1 Manutention de charges		*64*	*55*	54
	1-3 Manutention de charges à l'aide d'un chariot *(Archives, STM, RR, divions fret, CDP, UDD nuit, TSI)*		*14*	*12*	12
	1-6 Posture de travail pouvant entraîner de l'inconfort, de la fatigue voire des TMS		*40*	*39*	39
	1-7 Autre *(formations TPCI & tir; coupure visite bagage, densité agents à direction)*	*65*	*22*	*21*	21
	1-5 Activité nécessitant l'accès à des parties hautes (rayonnages, armoires)	*21*	*23*	*26*	27
	Total	*86*	***163***	***153***	**153**
2-1 risques liés aux agents chimiques dangereux *sous-total 39*	2-1-1 Manipulation d'agents chimiques dangereux		*32*	*24*	24
	2-1-3 Manipulation ponctuelle de substances CMR (BSE LBG : produits désicants pour Mobile-trace)		*15*	*6*	6
	2-1-5 Autre *(changement toners : TSI; vapeurs de kérosène ; LBG ; désamiantage 3701 : FP, COSO)*	*25*	*7*	*9*	9
2-2 risques liés à l'amiante *sous-total 25*	2-2-1 Exposition active accidentelle *(perçages BHR-STM)*		*3*	*1*	1
	2-2-2 Exposition passive accidentelle	*22*	*20*	*19*	19
	2-2-3 Autre *(dalles au sol div2 ; désamiantage tps record bât près du 3701 ; inhalation possible en MADT : CCF)*		*5*	*5*	4
	Total	*47*	***82***	***64***	**63**
3- 1 Risques biologiques *sous-total 51*	3-1-1 Situation de travail rendant possible une contamination *(inhalation, ingestion, contact)*		*35*	*38*	36
	3-1-3 Travail en contact avec les animaux	*27*	*11*	*12*	12
	3-1-4 Autre *(visite sur dépouilles d'animaux à PNAD, poudres à AF, gaz réacteurs avion à BSE LBG)*		*3*	*3*	3
3-2 Risques liés au manque d'hygiène des lieux de travail *sous-total 91*	3-2-1 Hygiène des lieux de travail		*35*	*37*	36
	3-2-2 Hygiène et équipement des installations sanitaires	*25*	*33*	*37*	37
	3-2-3 Hygiène liée à la manipulation d'aliments		*9*	*10*	10
	3-2-4 Autre *(poussière : Archives ; 0 fenêtre : SCEP ; 0 pharmacie : CDP ; 0 hygiaphone : régimes éco nord)*	*1*	*6*	*7*	7
	Total	*53*	***132***	***144***	**141**
4-1 Circulation interne dans l'établissement de véhicules et de personnes *sous-total 85*	4-1-1 Utilisation d'équipements de travail motorisés		*11*	*9*	9
	4-1-3 Travail à proximité de zones d'utilisation d'équipements de travail motorisés		*34*	*35*	36
	4-1-4 Travail ou déplacements dans des zones de parking	*36*	*32*	*37*	36
	4-1-5 Autre *(0 cheminement piéton + traverse du hall d'exploitation 4 fois/jour au CDP ; 0 défibrilateur : 3701)*		*2*	*4*	4
4-2 Risques routiers *sous-total 142*	4-2-1 Utilisation d'une voiture dans le cadre des missions		*68*	*64*	62
	4-2-4 Utilisation d'une voiture dans le cadre du trajet domicile/travail		*66*	*58*	57
	4-2-5 Utilisation d'un autre véhicule motorisé dans le cadre des missions *(BSERI)*		*1*	*1*	1
	4-2-8 Utilisation d'un autre véhicule dans le cadre du trajet domicile/travail	*47*	*14*	*13*	12
	4-2-9 Autre *(risque « piéton » à la BSERI ; risque virage sortie du parking au CDP ; insécurité bus et PL : 3701)*		*2*	*6*	6
4-3 Glissades et chutes de plain-pied *sous-total 84*	4-3-1 Déplacement sur un sol glissant		*37*	*41*	39
	4-3-2 Déplacement sur un sol encombré	*18*	*28*	*32*	31
	4-3-3 Autre déplacement susceptible d'entraîner une chute ou une glissade		*9*	*11*	11
4-4 Chutes de hauteur *sous-total 85*	4-4-1 Trav^{ail} en h^{auteur} (toit, plate^{forme}) - *(citernes: BC LBG ; camions/bacs : Avit^{aillement}; STM,immo ; gare : BSE RI)*		*6*	*6*	5
	4-4-2 Utilisation d'échelles, d'échafaudages, d'escabeaux...		*12*	*14*	14
	4-4-3 Utilisation d'escaliers	*39*	*44*	*46*	46
	4-4-4 Autres structures de travail en hauteur		*10*	*11*	12
	4-4-5 Rangements d'objet en hauteur *Avit^{aillement}, Banale, T2BD, T2E, CCF, Immo, PGPN, Sogaris)*		*4*	*8*	8
	Total	*140*	***380***	***396***	**389**

Annexe : le résumé du DUERP 2016 de la DI de Roissy *(suite)*

Catégories de risques	Situations d'exposition	Nombre de risques listés, par année			
		2012	*2013*	*2015*	2016
5 Risques d'incendie, d'explosion et de panique *sous-total 55*	5-1 Travail par points chauds *(STM)*		*1*	*1*	1
	5-2 Soudages à l'arc *(STM)*		*1*	*1*	1
	5-3 Défaut d'entretien des équipements (désenfumage, alarme, éclairage de sécurité) *(CC, CDP, PGPN, RR, Sodexi, Sogaris)*		*8*	*10*	5
	5-4 Surcharges électriques, non conformité des installations électriques *(BPSC, T2C, T2F, CC, CDP, div 2, DI/DR, PGPN, PEC, RR, SCEP, STM, Sogaris, UDD nuit à Banale)*	*34*	*12*	*15*	14
	5-5 Encombrement des issues de secours, dégagements en nombre insuffisant *(T2A, Cargo Centre, CDP, DI/DR, SCEP, Sogaris, UDD nuit à Chronopost et Sodexi)*		*8*	*10*	10
	5-6 Abs[ence] d'Espace d'Attente Sécurisé (EAS) pour les pers[onnes] hand[icapées] (T2A, PGPN, RR, Sodexi)		*6*	*6*	6
	5-7 Mauvaise manipulation de produits chimiques *(BSE R, PNAD)*		*2*	*2*	2
	5-8 Non respect des consignes *(sur l'interdiction de fumer - FRH, Sogaris)*		*3*	*2*	2
	5-9 Autre *(stockage important papier : archives ; stockage important marchandises : SCEP/RR ; risque bât': BSERI, BSE LBG ; bouteilles gaz : Banale, PNAD ; aéronefs: CCF)*		*7*	*8*	8
	Total	*34*	***48***	***55***	**49**
6-1 Électricité *sous-total 12*	6-1-1 Contact direct avec les installations électriques sous tension (maintenance) - *(STM)*		*1*	*1*	1
	6-1-2 Proximité d'une installation sous tension pas entretenue ou non conforme *(BPSC, BSER, T2A,CC,RR)*	*8*	*5*	*6*	6
	6-1-3 Autre *(arc électrique en gare : BSERI ; câbles au sol : Fedex ; manque prises : Sogaris ; tous travaux : TSI, Immobilier)*		*5*	*5*	5
6-2 Ambiance sonore *sous-total 81*	6-2-1 Utilisation ou exposition à des machines bruyantes *(AF, Avit[ment], Banale , BILC, BPSC, BSE R, T2A, T2BD, T2E, Cargo Centre, CC, Chrono, div 1 et 2, Fedex, OPCO[aéro], BC LBG, STM, Sodexi, UDD nuit)*		*21*	*24*	24
	6-2-2 Travail dans un environnement bruyant *(AF, Arch[ives], Banale, BILC, BPN, BPSC, BSE LBG, BSE R, BSERI, BSE S, T1, T2A, T2BD, T2C, T2E, T2F, T3, Cargo centre, CC, CCF, CDP, Chrono, div2, DI/DR, FedEx, FRH, OPCO[aéro], PNAD, PGPN, PEC, BC LBG, RR, STM, Sodexi, Sogaris, UDD nuit)*	*27*	*39*	*41*	41
	6-2-3 Travail dans une ambiance sonore correspondant à la définition de la pénibilité *(BSE R, STM)*		*9*	*14*	2
	6-2-4 Autre *(exposition à bruit de fond lancinant (VMC) toute la journée jusqu'à 16h30 : bât 3730 direction)*		*1*	*2*	1
6-3 Ambiance lumineuse *sous-total 22*	6-3-1 Travail dans une ambiance trop lumineuse *(Banale, CCF)*		*3*	*0*	2
	6-3-2 Travail dans une ambiance pas assez lumineuse *(T2E, CC, CDP, CIR, DRV-POC, OPCO[aéro], SCEP, STM, Sogaris, UDD nuit)*	*9*	*15*	*17*	14
	6-3-3 Autre *(absence lumière naturelle : div3, T1 ; insuffisance lumière naturelle: Fedex ; souhait salle spécifique pour rédaction PV : PGPN)*		*5*	*5*	5
6-4 Ambiance thermique *sous-total 44*	6-4-1 Travail dans une ambiance thermique trop froide *(BPSC, BSE R, Cargo centre, CDP, Chrono, div 2, DI/DR, FP/COSO, FRH, RH/Compta/CCG, PGPN, PGPS, RR, SCEP, STM, Sogaris, UDD nuit)*		*19*	*22*	23
	6-4-2 Travail dans une ambiance thermique trop chaude *(Banale, BSE R, T1, T2E, Cargo centre, CDP, Chrono, FedEx, OPCO[aéro], PGPN, PGPS, RR, STM, Sogaris, UDD nuit à FedEx)*	*19*	*14*	*14*	16
	6-4-3 Travail dans une ambiance thermique répondant à la définition de la pénibilité		*3*	*4*	0
	6-4-4 Autre *(isolation poste Fox insuffisante : BSE LBG ; insolation, hypothermie, missions en extérieur : BSE RI ; températures diverses: CCF ; régulation de la tempétature interne du bât non adaptée : PEC)*	*5*	*4*	*4*	7
6-5 Rayonnem[ents] ionisants *sous-total 33*	6-5-1 Travail à proximité d'une source de rayonnements ionisants *(RX : AF, BSE R, T1, T2BD,CCF, Sodexi ; mobile-trace : BSE LBG ; colis contenant des sources radioactives médicales : Cargo centre ; RX + itemiser : T2C, T2F ; RX + ionscan : T2E ; RX + tri bagages (proximité tomographe) : BSER ; RX + contrôle des produits en provenance du Japon : Sogaris)*	*18*	*10*	*15*	14
	6-5-2 Utilisation de sources de rayonnements ionisants *(passagix : AF, FRH ; RX : BILC, T2BD, CCF, CDP ; RX + itemiser :BSE R, T2A, T2C, T2F ; densimètre au Kube : BSERI ; RX + ionscan: T2E ; RX + mobile-trace : T3)*		*13*	*18*	17
6-6 structure du bât[t] et risques naturels 1	6-6-4 Travaux temporaires en hauteur réalisés alors que les conditions météorologiques ou liés à l'environnement du poste de travail sont susceptibles de compromettre la santé et la sécurité *(BHR-STM)*	*0*	*1*	*1*	1
6-7 Ascenseurs, monte-charges, portes et portails automatiques *sous-total 40*	6-7-2 Utilisation d'un ascenseur *(BPSC, BSE R, T2A, T2BD, T2C, T2E, Cargo centre, CC, CDP, FedEx, OPCO[aéro], RR, STM, TSI, UDD nuit à FedEx)*		*22*	*17*	16
	6-7-3 Utilisation d'un monte-charges *(Archives, BILC, T2C, T2E, FedEx, RR, STM, UDD nuit à FedEx)*		*7*	*8*	8
	6-7-6 Utilisation d'un portail automatique *(BSERI, T2A, Cargo centre, CDP, FRH, Immo/équipements, RR, STM, TSI)*		*14*	*11*	10
	6-7-7 Autre *(risque de blessure ou d'écrasement : Archives ; passage en véhicule de service aux différents PARIF avec ouverture de barrières automatiques : BSE R)*		*1*	*4*	2
	Sous-total	*86*	***212***	***233***	**215**

Annexe : le résumé du DUERP 2016 de la DI de Roissy *(suite bis)*

Catégories de risques	Situations d'exposition	Nombre de risques listés, par année			
		2012	*2013*	2015	2016
7-1 Travail sur écran *sous-total 207*	7-1-1 Travail dans une posture statique	*62*	*43*	47	48
	7-1-2 Travail dans une position pouvant entraîner de l'inconfort, de la fatigue voire des TMS		*44*	47	48
	7-1-3 Utilisation d'un écran pendant plusieurs heures par jour		*62*	64	64
	7-1-4 Utilisation de multiples applications informatiques		*45*	49	49
7-3 Autres (liés aux équip[ements] de trav[ail] spécifiques et de prot[tion] ind[elle]	7-3-2 Utilisation d'équipements de travail *(coupures aux mains : Archives ; travail sur pistes : BILC ; port obligatoire GPB : BSE R ; cutters : Cargo centre, CDP, FedEx, FRH, PNAD ; cutters + perceuses + scies + meuleuses + marteaux : CCF cutters + perceuses : Sogaris ; outillages : Sodexi)*		*7*	11	11
7-2 Manutention mécanique *sous-total 19*	7-2-1 Utilisation d'appareils de levage ou de manutention *(transpalettes, fenwick : STM ; chariot de levage : immo/équipement)*	*4*	*2*	2	2
	7-2-3 Travail à proximité d'engins de levage ou de manutention		*17*	19	18
	Total	***66***	***220***	**239**	**240**
8-1 Exigences du travail *sous-total 173*	8-1-1 Quantité de travail *(AF, Avit[ment], Banale, BPN, BPSC, BSE R, BSERI, T2BD, T2E, Cargo centre, CDP, Chrono, div 1 et 2, DRF, FRH, OPCO[aéro], PNAD, RH/comp[é]/CCG, PGPN, PGPS, RR, Sodexi, Sogaris, UDD nuit)*	*14*	*28*	32	33
	8-1-2 Pression temporelle *(Avit[ment], BHR courrier, BPN, BPSC, BSE R, BSERI, T2BD, T3, Cargo centre, Chrono, CIR/serv général, div2, DRF, DRV, FedEx, FRH, OPCO[aéro], PNAD, PGPN, PGPS, RR, Sodexi, Sogaris, TSI, UDD nuit)*	*0*	*28*	32	34
	8-1-3 Objectifs *(AF, Avit[ment], BPSC, BSE R, BSERI, T2A, T2BD, Cargo centre, CDP, Chrono, div2, FRH, immo, OPCO[aéro], PNAD, RH/comp[é]/CCG, PGPN, PGPS, RR, SCEP, STM, Sodexi, Sogaris, TSI, UDD nuit)*	*2*	*26*	29	30
	8-1-4 Complexité du travail *(AF, Avit[ment], Banale, BPN, BSE R, BSERI, T2BD, T2E, Cargo centre, CDP, div2 et 3, DRF, DRV, FRH, OPCO[aéro], PNAD, RH/comp[é]/CCG, PGPN, PGPS, BC LBG, RR, Sodexi, TSI, UDD nuit)*	*4*	*27*	32	34
	8-1-5 Qualification *(Avit[ment], T2A, T2BD, T2F, CCF, FRH, immo, OPCO[aéro], RH/comp[é]/CCG, BC LBG, RR, UDD nuit*	*0*	*16*	17	17
	8-1-6 Moyens matériels disponibles	*0*	*16*	16	16
	8-1-7 Conciliation travail et vie personnelle *(Avit[ment], BPSC, BSE R, T2BD, T2F, T3, Cargo centre, CDP, FRH, OPCO[aéro], PNAD, UDD nuit)*	*0*	*13*	15	16
8-2 Exigences émotionnelles *sous-total 85*	8-2-1 Contact avec la souffrance des autres *(Avit[ment],BPSC,BSE R, BSERI, BSE S, T2A, T2BD, T2E, CDP, FP/COSO, FRH, PNAD, PGPN, Sodexi)*	*0*	*15*	13	14
	8-2-2 Relations avec le public (usagers, patients, élèves, voyageurs, clients)	*0*	*38*	39	40
	8-2-3 Maîtrise de ses émotions *(Avit[ment], BHR courrier, BPN, BPSC, BSE LBG, BSE R, BSERI, T2A, T2BD, T2E, T2F, CC, CDP, div2, FP/COSO, FRH, OPCO[aéro], RR, Sodexi, UDD nuit)*	*23*	*21*	26	26
	8-2-4 Peur au travail *(peur échec dû à charge travail : PGPN ; peur agression : T2A, T2BD, FRH, OPCO[aéro])*	*0*	*5*	7	6
8-3 Autonomie et marges de manœuvre *sous-total 59*	8-3-1 Autonomie procédurale *(T2BD, T2C, OPCO[aéro], Avit[ment], CDP, FRH, RR, Sogafro, 4 sites UDD nuit)*	*2*	*12*	14	14
	8-3-2 Participation et représentation *(OPCO[aéro], Sogaris, 4 sites UDD nuit, STM)*	*0*	*7*	9	9
	8-3-3 Utilis[ation] et augm[tion] des compétences *(T2A, OPCO[aéro], RR, Sogafro, UDD nuit, BHR courrier, CC)*	*0*	*11*	17	17
	8-3-4 Prévisibilité du travail, (im)possibilité d'anticiper *(BSE LBG, OPCO[aéro], Avit[ment], CDP, FRH, PGPN, RR, Sodexi, Sogafro, 4 sites UDD nuit, CIR/service gén[al], RH/comp[é]/CCG, POC-PAE, immo/équipements)*	*1*	*18*	19	19
8-4 rapports sociaux et relations de travail *sous-total 59*	8-4-1 Coopération et soutien *(BSE2, BSE LBG, BSERI, T2BD, OPCO[aéro], FRH, Sodexi, RH/comp[é]/CCG, STM, 4 sites UDD nuit)*	*1*	*13*	16	17
	8-4-2 Conflits ou harcèlement *(BSE LBG , T2BD, T2C, T2E, OPCO[aéro], Banale, CDP, FRH, RR, Sogaris, 4 sites UDD nuit, CC, TSI)*	*0*	*17*	19	19
	8-4-3 Reconnaissance, clarté du pilotage et des objectifs *(BSE2, BSE LBG,T1,T2A,T2BD,T3, OPCO[aéro],CDP,FRH,RR,Sodexi,Sogafro,Sogaris,4 sites UDD[nuit],POC-PAE DRF)*	*0*	*19*	24	26
8-5 Conflits de valeur *sous-total 34*	8-5-1 Conflits éthiques *(sentiment de l'usager que le contrôle est injuste, le plaçant vis à vis de sa nationalité ou de son origine : T2F ; dans le travail, faire choses qu'on désapprouve : OPCO[aéro])*	*0*	*2*	4	4
	8-5-2 Qualité *(perte en qualité : Sogafro ; manque reconnaissance :T2A ; ne pas faire un travail de qualité : FRH ; moyens insuffisants : BSC, T2BD, PGPN, OPCO[aéro], RR ; isolement : UDD nuit)*	*1*	*12*	13	13
	8-5-3 Utilité du travail *(BSE2, BSE LBG, T2A, OPCO[aéro], FRH, PGPN, Sodexi, Sogafro, 4 sites UDD nuit, RH/comp[é]/CCG, POC-DRV)*	*0*	*14*	17	17
8-6 insécurité de l'emploi et du travail *sous-total 33*	8-6-1 Sécurité de l'emploi, du salaire et de la carrière *(BSE LBG, BSERI, T2A, T2BD, T3, OPCO[aéro], FRH, PGPN, RR, Sodexi, 4 sites UDD nuit, BHR courrier, CIR/service gén[al], RH/comp[é]/CCG, POC-PAE DRF, STM,*	*0*	*19*	21	21
	8-6-2 Soutenabilité du travail *(absence évolution : div3 ; OPCO[aéro], Banale, BSC, FRH, RR, STM)*	*0*	*8*	12	12
	Total risques	***49***	***385***	**443**	**454**

Annexe : le résumé du DUERP 2016 de la DI de Roissy *(fin)*

Catégories de risques	Situations d'exposition	Nombre de risques listés, par année			
		2012	*2013*	*2015*	2016
9- risques liés à l'intervention d'entreprises extérieures	9-1 intervention d'une entreprise extérieure *(ménage/entretien : Avitaillement ; interventions en milieu occupé : BSE R ; possibilité d'intervention d'entreprises extérieures dans locaux douane : T2BD ; travaux : div2, PGPN ; travaux de longue durée depuis juillet 2014, sentiment manque considération en raison de l'absence de réunions d'information et de diffusion d'informations contradictoires quant à la durée des travaux : 3701 maintenance et dépannage sans programmation préalable : Sogaris ; soutien à ADP ou des entreprises gestionnaires de site : STM)*	*5*	*6*	*8*	8
	Total	***5***	***6***	***8***	**8**
10-1 Risques liés aux animaux *sous-total 18*	10-1-2 Contact avec des animaux *(AF, Avitment, Banale, BSE LBG, BSE RI, T1, T2A, T2BD, T2C, T2E, CCF, FedEx, FRH, BC LBG, Sodexi, Sogaris)*	*17*	*18*	*17*	17
	10-1-3 Autre *(présence des chiens EMC (!) : Fedex)*		*1*	*1*	1
10-2 Risques liés aux armes et aux munitions *sous-total 40*	10-2-1 Port et usage d'armes	*28*	*19*	*19*	17
	10-2-2 Travail avec des agents utilisateurs d'armes		*17*	*16*	15
	10-2-3 Autre*(présence de plomb : BILC ; blessures séances tir : div2 ; risque marchandises saisies : RR ; risque contrôles physiques : Banale, PEC)*		*9*	*5*	5
10-5 Risques liés aux projections *sous-total 9*	10-5-1 Travaux nécessitant l'utilisation de machines ou d'outils susceptibles d'entraîner des projections *(contrôle en EFS : Avitment ; démontage moyens cachés disqueuse : BSE R ; disqueuse meuleuse perceuse karcher : STM)*	*0*	*3*	*3*	3
	10-5-2 Travaux d'entretien des espaces verts		*1*	*0*	0
	10-5-3 Manipulation de certaines substances chimiques dangereuses *(test stupants : BSE R ; manipulation marchandises : BSERI, T2BD, PEC ; désherbants+poussières ponçage ; STM)*		*6*	*5*	5
	10-5-4 Autre *(contrôle des expéditions de fret et manipulation de divers contenants : CCF)*		*1*	*1*	1
10-6 Risques liés aux vibrations *sous-total 12*	10-6-2 Travaux exposant à des vibrations *(perçage, découpage: CCF ; travaux au T2B : marteau-piqueurs, circulation routière : div2 ; utilisation tperceuse meuleuse + rès occasionnelle ment marteau piqueur : STM ; bureau sur plateforme à Chronopost : UDD nuit)*	*1*	*4*	*8*	6
	10-6-3 Exposition aux vibrations répondant à la définition de la pénibilité		*2*	*4*	0
10-7 Liés au travaux de nuit et en équipes successives alternantes *sous-total 29*	10-7-1 Travail de nuit (contrôle cuves/bacs : *Avitment ; encadrement supérieur : BPSC ; astreintes cmdt : BPS ; vacations : BSE LBG, T2A, T2BD, T2C, T2E, T3 ; contrôles de nuit en extérieur pouvant être complexes ou dangereux: BSERI ; veille ICS : CCF ; seul service OPCO ouvert la nuit : UDD nuit)*	*0*	*17*	*16*	14
	10-7-3 Travail de nuit répondant à la définition de la pénibilité *(agent assurant seul différentes tâches:CC ; 4 sites UDD nuit)*	*2*	*6*	*8*	7
	10-7-5 Travail posté en équipes successives alternantes régulier *(BSE LBG, T2A, T2BD, T2C, CC)*	*4*	*6*	*5*	5
10-8 liés au travail en altitude *1*	10-8-1 Activité en altitude	*0*	*1*	*1*	0
10-9 Risques d'agression des agents en contact avec le public *sous-total 90*	10-9-1 Réception du public avec manipulation de valeurs *(BSE LBG, T2A, T2BD, T2C, T2E, FRH, OPCOaéro, RR, Sodexi)*	*0*	*11*	*9*	9
	10-9-2 Réception du public en accueil primaire (accueil de 1er niveau) *(AF, Avitment, BHR Courrier, T2A, T2BD, T2E, T2F, Cargo centre, FRH, OPCOaéro, RR, Sodexi, Sogaris, UDD nuit)*	*1*	*17*	*19*	19
	10-9-3 Réception du public en accueil secondaire (accueil spécialisé) *(AF, Archives, BPN, BSE LBG, T2BD, Cargo centre, FRH, PGPN, BC LBG, SCEP)*	*0*	*9*	*10*	10
	10-9-4 Contact pour collecte d'informations *(BHR courrier, BILC, BSE R, T2BD, Cargo centre, CC, FRH, OPCOaéro, BC LBG, Sodexi)*	*0*	*12*	*12*	11
	10-9-5 Contact pour vérification ou contrôle	*0*	*27*	*31*	29
	10-9-6 Contact pour recouvrement *(T2BD, T2E, OPCOaéro, RR)*	*1*	*2*	*4*	4
	10-9-7 Autre (accès locaux pas assez sécurisé : Archives, BSE LBG *intervention hiérarchique lors des contrôles (contentieux, conflits..) : T1* *l'accès au repli n'est plus sécurisé depuis le déménagement : T2BD* *participation à des dispositifs de surveillance et d'interpellation d'individus : CCF* *risque d'agression des agents qui effectuent transports de fonds : RR*	*0*	*3*	*5*	7
	Total	***57***	***192***	***199***	**185**
11 Autres risques	11 – 1 Autre *(transport de fonds:RR ; relais téléphonique proche : SCEP)*	*0*	*0*	***3***	**3**
	Total	*0*	*0*	***3***	**3**
Risques 1 à 10	**TOTAUX**	**630**	***1820***	***1937***	**1900**

Nota bene : *les risques 10-2 et 10-3 ainsi que les situations d'exposition 3-1-2, 4-2-5, 6-6-1, 6-6-2, 6-6-3, 7-2-1, 10-7-4 ne font pas partie du tableau car les agents n'y sont pas exposés. Ainsi les risques 10-2 et 10-3 sont relatifs « à la mise à l'eau de l'annexe » et « à la plongée ».*

Lexique :

- AG : Administration Générale,
- AF : Air France,
- BC : Bureau de Contrôle,
- BHR : Brigade Hors Rang,
- BPSC : Bureau Principal des Services Communs,
- BSE : Brigade de Surveillance Extérieure,
- BSE R : Brigade de Surveillance Extérieure de Roissy (issue de la fusion des ex 3 BS),
- BSERI : Brigade de Surveillance Extérieure de Roissy Intervention,
- BSE S : Brigade de Surveillance Extérieure Sûreté,
- CC : Cellule de Coordination,
- CCF : Cellule de Ciblage du Fret,
- CDP : Centre de Dédouanement Postal,
- Chrono : bureau Chronopost,
- CHSCT 93 : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de Seine-Saint-Denis,
- CIR : Cellule Interrégionale de Renseignement,
- COSO : Correspondants Sociaux,
- DG : Direction Générale,
- DI : Direction Interrégionale,
- div : secrétariat de division,
- DRF : (rédacteurs à la) Direction Régionale Fret,
- DRV : (rédacteurs à la) Direction Régionale Voyageurs,
- DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels,
- FP : Formation Professionnelle,
- FRH : France Handling,
- LBG : Le Bourget,
- MADT : Magasin Aire de Dédouanement Temporaire,
- OPCO : Opérations Commerciales,
- OPCO^{aéro} : Opérations Commerciales en Aérogares,
- PAE:Pôle d'Action Economique,
- PAP : Programme Annuel de Prévention,
- PCR : Personne Compétente en Radioprotection,
- PEC : Prise En Charge,
- PNAD : Panalpina,
- PGPN : Pôle Gestion Procédures Nord,
- PGPS : Pôle Gestion Procédures Sud,
- POC : Pôle d'Orientation des Contrôles,
- RH/compta/CCG : Ressources Humaines/Comptabilité/Cellule de Contrôle de Gestion,
- RR : Recette Régionale,
- RX : appareil à Rayons X,
- SCEP : Service de Contrôle Ex-Post,
- STM : Service Technique de Maintenance,
- TMS : Troubles Musculo-Squelettiques,
- TPCI : Techniques Professionnelles de Contrôle et d'Immobilisation,
- TSI : Techniciens des Systèmes d'Information,
- UDD : Unité Dédiée au Dédouanement,
- VMC : Ventilation Mécanique Contrôlée.

Syndicat SOLIDAIRES Douanes – section de Roissy et du Bourget
Téléphone : 01.55.25.28.85
06.10.15.02.57
Site internet : http://solidaires-douanes.org
Courriel : solidaires.roissy@douane.finances.gouv.fr

Solidaires DOUANES
Section de Roissy et du Bourget

GT DUERP-PAP

du vendredi 29 janvier 2016

Actualisation pour l'année 2015

Conditions de travail | **préalable**

On progresse, sauf sur les RPS…

Mesdames, Messieurs,

Les organisations syndicales (OS) locales sont aujourd'hui convoquées pour le groupe de travail local (GTL) relatif à l'actualisation annuelle de deux documents :

- le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) de fin 2015
- le Programme Annuel de Prévention (PAP) pour l'année 2016

I – Points positifs

1°) Méthodologiquement

a) Sur l'élaboration du DUERP

D'abord rappelons que lors de la campagne précédente, le ministère avait instauré[1] le principe d'une participation en mode « dégradé » un an sur deux.
En effet, pour la précédente actualisation, le recueil des avis était limité aux assistants & conseillers de prévention, aux cadres de proximité, et en dernier lieu aux représentants du personnel.
Là, à nouveau, les personnels ont été associé pour cette campagne 2015-2016, permettant *in fine* une meilleure cartographie des risques. Et cela se voit : le nombre total de situations d'exposition est à nouveau reparti à la hausse.

b) Sur la tenue du GT

Ensuite la Direction inter-régionale a accepté de décaler la date initialement fixée, pour cause de mobilisation ce 26 janvier dans la Fonction Publique.
De plus la durée prévue pour la réunion est la journée, durée + appropriée pour une étude sereine…
En outre les documents de travail ont été communiqués 2 semaines en avance, contre 1 seule semaine les 2 exercices précédents (2013-2014 et 2014-2015).

c) sur la pédagogie

C'était d'autant + nécessaire qu'il y avait un total de 251 pages à lire, soit 39 de + qu'à la précédente actualisation !
D'ailleurs 3 nouveaux documents ont été transmis :
1°) le *référentiel des risques* (= listage des différents risques)
2°) les *critères de précotation des risques* (= grille d'arbitrage du niveau des risques selon leur *gravité*, *probabilité*, *fréquence*, *maîtrise*)
3°) des *statistiques issues de l'application DUERP*, ainsi qu'en page 6 de ce document une bienvenue *aide à la lecture* !

2°) Sur la radioprotection

Venons-en au corps du DUERP. En matière de radioprotection, nous renouvelons nos compliments exprimés lors de la campagne précédente[2]. En application de l'article R 4451-114 du Code du Travail[3] et de la fiche de poste A3-B2-A1[4], la Direction interrégionale de Roissy a su donner à la Personne Compétente en Radioprotection (PCR) *les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions*.
Au cas d'espèce : un téléphone portable pour être contactée à tout moment en cas d'urgence, un véhicule pour pouvoir se déplacer périodiquement et facilement. Et surtout du temps, puisque 50% de la doctrine d'emploi du collègue référent est dédiée officiellement à la mission PCR.
Nous tenons à le dire, car comparativement aux autres directions déconcentrées, Roissy est *exemplaire* en la matière. L'intuition syndicale est confirmée : lorsque les moyens sont donnés : les résultats sont là.

1 cf note ministérielle DRH3B/2014/07/9109 du 11/08/2014, déclinée par note directionnelle DG A3 n°140550 du 27/08/2014
2 cf pp 2&3 : http://www.solidaires-douanes.org/wp-content/uploads/2016/01/2014-12-11-GTL-DUERP-Roissy-prealable.pdf
3 http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000022442100&cidTexte=LEGITEXT000006072050
4 Accessible dans l'intranet ici : http://aladin-ng.douane/default.asp#/Accueil/voirArticle/12957

II – Points négatifs

1°) Sur le DUERP

a) Cartographie encore perfectible

Si la cartographie des risques semble meilleure, elle ne nous paraît pas exhaustive.
Ainsi, alors qu'environ une cinquantaine d'unités de travail sont concernés par le « *travail dans une posture statique* » et l' « *utilisation d'un écran pendant plusieurs heures par jour* », nous sommes étonnés de la faiblesse du nombre de situations d'exposition référencées pour « *conciliation travail et vie personnelle* » (15), ou « *peur au travail* » (7).
Car c'est ce sur quoi nous alertent de plus en plus les agents. Nombre d'entre eux ne se voient pas appliqués « *une écoute hiérarchique et adaptation de la cote de service* » (Cargo Centre), via « *prise en compte des desiderata des agents* » (BSE T3 et T2BD). Ou encore « *un aménagement horaires autorisé par la division* » (BPS) ou des facilités sur temps de service (BSC).
En effet, malheureusement trop souvent leurs besoins primaires[5] ne sont pas satisfaits. Plutôt qu'une mise en confiance, c'est une fragilisation des agents qui est entreprise par certaines équipes d'encadrement, surtout en surveillance (dans les divisions 2 et 3) : surcote ou décote d'office, retrait de cumuls 4, convocations pour interrogatoires oraux ou écrits, avec guère de motivation à chaque fois, si ce n'est marquer son autorité...

b) mesures de préconisation inappropriées

De plus, les mesures de prévention sont soit insuffisantes, soit inadaptées. Ainsi le renvoi d'agents vers le *correspondant social* et le *médecin de prévention* ou un *psychologue*, suite à *exigences émotionnelles* ne participe pas d'une logique de prévention, mais de réparation.
Or le sens du DUERP est de repenser l'organisation du travail en amont, pour mieux diminuer les potentiels risques derrière. Face au mal-être provoqué par la tyrannie des objectifs, les « *priorisations* » ou « *répartitions des tâches* » sont vaines. Il importe de sortir de la politique du chiffre et de donner des moyens supplémentaires en personnel, ainsi qu'il est demandé parfois (PGPS, BPN, BSE T2BD). Ou alors s'il fallait dans l'absolu accepter de gérer la pénurie, s'inspirer de mesures de bon sens préconisées ici ou là :

- *modification des cotes de service* […] *afin de permettre aux agents de « souffler » lorsqu'ils en font la demande* (BC Banale)
- *consignes hiérarchiques sur le fait qu'il n'est pas possible de tout contrôler* (CDP)
- *objectifs réalistes transmis par la hiérarchie, absence de pression au résultat et pédagogie des services de soutie*n (BSE RI)
- *pas d'attribution individuelle d'objectifs* (BC Air France, CDP),
- *aucune des missions de la Douane n'est abandonnée* (CDP)

Encore faut-il que les équipes d'encadrement veillent à mettre en pratique ces mesures...

2°) Sur le PAP

De surcroit, la comparaison entre le DUERP et le PAP ne peut que continuer de nous interpeler : sur les 23 situations d'exposition référencées dans le DUERP 2015 au titre des RPS, + de 2/3 ont disparu dans le PAP 2016, puisqu'il n'en reste que 6 ! Et ce alors qu'il en restait « encore » 8 dans le PAP 2015.
On pourrait *a priori* se compenser de l'intégration cette année dans le PAP 2016 des situations d'exposition « *conflits ou harcèlement* » et « *Sécurité de l'emploi, du salaire et de la carrière* », sauf que dans le même temps disparaissent du PAP : « *Quantité de travail* », « *Objectifs* », « *Qualification* », « *maîtrise de ses émotions* »...

Pour conclure

Des progrès ont été enregistrés dans l'organisation de ce GT, depuis le délai de transmission des documents jusqu'à la durée prévisible de la réunion. Néanmoins par delà ces considérations méthodologiques, il importe que l'ensemble de la Direction de Roissy fasse sienne cette mesure de bon sens pratiquée pour la mission PCR : le progrès commun passe par la dotation de moyens.

La délégation SOLIDAIRES Douanes
Roissy, le vendredi 29 janvier 2016

5 Au sens de la « pyramide de Maslow » : https://fr.wikipedia.org/wiki/Pyramide_des_besoins

Catégories de risques	LE DUERP 2015 DE LA DI DE ROISSY Situations d'exposition et nombre de risques listés au sein de la DI	années		
		2012	**2013**	**2015**
1- risques liés à l'activité physique *sous-total 127*	1-1 Manutention de charges		64	55
	1-3 Manutention de charges à l'aide d'un chariot *(Archives, STM, RR, UDD nuit, TSI)*		14	12
	1-6 Posture de travail pouvant entraîner de l'inconfort, de la fatigue voire des TMS		40	39
	1-7 Autre *(chute objet : BILC ; formations TPCI & tir; coupure visite bagage, densité agents à direction)*	*65*	22	21
	1-5 Activité nécessitant l'accès à des parties hautes (rayonnages, armoires)	*21*	23	26
	Total	*86*	**163**	**153**
2-1 risques liés aux agents chimiques dangereux *sous-total 39*	2-1-1 Manipulation d'agents chimiques dangereux		32	24
	2-1-3 Manipulation ponctuelle de substances CMR		15	6
	2-1-5 Autre *(changement toners : TSI; vapeurs de kérosène ; LBG ; désamiantage 3701 : FP, COSO)*	*25*	7	9
2-2 risques liés à l'amiante *sous-total 25*	2-2-1 Exposition active accidentelle *(structure T2A ; perçages BHR-STM ; désamiantage RR 3701)*		3	1
	2-2-2 Exposition passive accidentelle	*22*	20	19
	2-2-3 Autre *(dalles au sol : BSE1, div2 ; désamiantage : 3701 ; inhalation possible en MADT : CCF)*		5	5
	Total	*47*	**82**	**64**
3- 1 Risques biologiques *sous-total 51*	3-1-1 Situation de travail rendant possible une contamination *(inhalation, ingestion, contact)*		35	38
	3-1-3 Travail en contact avec les animaux	*27*	11	12
	3-1-4 Autre *(visite sur dépouilles d'animaux à Panalpina, poudres à AF, idem+crèmes à RR)*		3	3
3-2 Risques liés au manque d'hygiène des lieux de travail *sous-total 91*	3-2-1 Hygiène des lieux de travail		35	37
	3-2-2 Hygiène et équipement des installations sanitaires	*25*	33	37
	3-2-3 Hygiène liée à la manipulation d'aliments		9	10
	3-2-4 Autre *(poussière : Archives ; 0 fenêtre : SCEP ; 0 pharmacie : CDP ; 0 hygiaphone : régimes éco nord)*	*1*	6	7
	Total	*53*	**132**	**144**
4-1 Circulation interne dans l'établissement de véhicules et de personnes *sous-total 85*	4-1-1 Utilisation d'équipements de travail motorisés		11	9
	4-1-3 Travail à proximité de zones d'utilisation d'équipements de travail motorisés		34	35
	4-1-4 Travail ou déplacements dans des zones de parking	*36*	32	37
	4-1-5 Autre *(0 cheminement piéton + traverse du hall d'exposition 4 fois/jour au CDP ; 0 défibrilateur : 3701)*		2	4
4-2 Risques routiers *sous-total 142*	4-2-1 Utilisation d'une voiture dans le cadre des missions		68	64
	4-2-4 Utilisation d'une voiture dans le cadre du trajet domicile/travail		66	58
	4-2-5 Utilisation d'un autre véhicule motorisé dans le cadre des missions *(motos au T2E)*		1	1
	4-2-8 Utilisation d'un autre véhicule dans le cadre du trajet domicile/travail	*47*	14	13
	4-2-9 Autre *(risque « piéton » à la BSERI ; risque virage de la sortie du parking au CDP ; insécurité bus : 3701)*		2	6
4-3 Glissades et chutes de plain-pied *sous-total 84*	4-3-1 Déplacement sur un sol glissant		37	41
	4-3-2 Déplacement sur un sol encombré	*18*	28	32
	4-3-3 Autre déplacement susceptible d'entraîner une chute ou une glissade		9	11
4-4 Chutes de hauteur *sous-total 85*	4-4-1 Trav[ail] en h[auteur] (toit, plate[forme]...) - *(citernes: Bour[get] ; camions: Avit[aillement]; STM,immo)*		6	6
	4-4-2 Utilisation d'échelles, d'échafaudages, d'escabeaux...		12	14
	4-4-3 Utilisation d'escaliers	*39*	44	46
	4-4-4 Autres structures de travail en hauteur		10	11
	4-4-5 Autre		4	8
	Total	*140*	**380**	**396**

Catégories de risques	LE DUERP 2015 DE LA DI DE ROISSY Situations d'exposition et nombre de risques listés au sein de la DI	années		
		2012	**2013**	**2015**
5 Risques d'incendie, d'explosion et de panique *sous-total 55*	5-1 Travail par points chauds *(STM)*		1	1
	5-2 Soudages à l'arc *(STM)*		1	1
	5-3 Défaut d'entretien des équipements (désenfumage, alarme, éclairage de sécurité) *(BSE2, OPCO^{aéro}, CC, CDP, RR, Sodexi, Sogaris)*		8	10
	5-4 Surcharges électriques, non conformité des installations électriques *(BSE2, T2C, T2F, BSC, CDP, PEC, RR, Sogaris, STM, UDD nuit à Banale, CC, DI/DR)*	*34*	12	15
	5-5 Encombrement des issues de secours, dégagements en nombre insuffisant *(Sogafro, CDP, DI/DR, Sogaris, UDD nuit à Chronopost et Sodexi)*		8	10
	5-6 Abs^{ence} d'Espace d'Attente Sécurisé (EAS) pour les pers^{onnes} hand^{icapées}		6	6
	5-7 Mauvaise manipulation de produits chimiques *(Panalpina, BSE2)*		2	2
	5-8 Non respect des consignes *(sur l'interdiction de fumer - FRH, OPCO aérogares, Sogaris)*		3	2
	5-9 Autre *(risque bât^{t}: BSERI, BSE Le Bourget ; bouteilles gaz : Banale, Panalpina ; aéronefs: CCF)*		7	8
	Total	*34*	**48**	**55**
6-1 Électricité *sous-total 12*	6-1-1 Contact direct avec les installations électriques sous tension (maintenance) - *(STM)*		1	1
	6-1-2 Proximité d'une installation sous tension pas entretenue ou non conforme *(CC,T2A,BSE2,RR)*	*8*	5	6
	6-1-3 Autre *(arc électrique en gare : BSERI ; câbles au sol : Fedex ; tous travaux : TSI, Immobilier)*		5	5
6-2 Ambiance sonore *sous-total 81*	6-2-1 Utilisation ou exposition à des machines bruyantes *(T2E, Sogafro, CC, Banale, Recette B^{get}, Avit^{ment}, Sodexi, Fedex, BSE2, div1, AF, BSC, OPCO^{aéro}, STM, Chrono, UDD)*		21	24
	6-2-2 Travail dans un environnement bruyant *(BILC, BSERI, BSES, BSE1, BSE3, T1, T2A, T2BD, T2C, T2E, T2F, T3, div2, OPCO^{aéro}, B^{get} bur^{eau} & BSE, AF, Arch^{ives}, Banale, CCF, CDP, Chrono, Fedex, FRH, Sodexi, Sogafro, Sogaris, 3701, UDD nuit, BPN, PGPN, STM, DI/DR)*	*27*	39	41
	6-2-3 Travail dans une ambiance sonore correspondant à la définition de la pénibilité *(CC, UDD nuit, BSE B^{get}, BSE2,OPCO/Aérogares, BHR-STM)*		9	14
	6-2-4 Autre *(exposition à bruit de fond lancinant (VMC) toute la journée jusqu'à 16h30 : bât 3730 direction)*		1	2
6-3 Ambiance lumineuse *sous-total 22*	6-3-1 Travail dans une ambiance trop lumineuse *(Sogafro, BSET2A,OPCO Aéro)*		3	0
	6-3-2 Travail dans une ambiance pas assez lumineuse *(BSE1,2et3,CC,UDD nuit,CDP,FRH,BSC,STM, DRV-POC,Sogaris)*	*9*	15	17
	6-3-3 Autre *(absence lumière naturelle : T2E, div3, T1 ; insuffisance lumière naturelle: Fedex)*		5	5
6-4 Ambiance thermique *sous-total 44*	6-4-1 Travail dans une ambiance thermique trop froide *(BSE2, 3701, CDP, FRH, Chrono, Panalpina, Sogafro, Sogaris, 4 sites UDD nuit, Perso/Compta/CCG)*		19	22
	6-4-2 Travail dans une ambiance thermique trop chaude *(BSE1, T1, 3701, Banale, CDP, Chrono, Fedex, Panalpina, Sogafro, Sogaris, UDD nuit à Fedex)*	*19*	14	14
	6-4-3 Travail dans une ambiance thermique répondant à la définition de la pénibilité *(insolation, hypothermie: BSERI, isolation thermique insuffisante: BSE B^{get}; UDD nuit)*		3	4
	6-4-4 Autre *(clim peu opérante: BSET2E ; températures diverses: CCF ; fenêtres non ouvrantes : PEC)*	*5*	4	4
6-5 Rayonnem^{ents} ionisants *sous-total 33*	6-5-1 Travail à proximité d'une source de rayonnements ionisants *tri bagages (tomographe) : BSE1 ; mobile-trace : BSE B^{get} ; RX : T1, T2BD, T2E, CCF, Sodexi ; colis contenant des sources radioactives médicales : Sogafro ; RX + itemiser : T2C ; RX + contrôle des produits en provenance du Japon : Sogaris)*	*18*	10	15
	6-5-2 Utilisation de sources de rayonnements ionisants *(RX : BSERI, BSE1, BSE3, BILC, T2BD, CDP ; densimètre au Kube : BSERI ; RX+ionscan: T2E,T2F,T3 ; RX+mobiltrace: CCF ; RX+itemiser: T2A,T2C)*		13	18
6-6 structure du bâtiment et risques naturels 1	6-6-4 Travaux temporaires en hauteur réalisés alors que les conditions météorologiques ou liés à l'environnement du poste de travail sont susceptibles de compromettre la santé et la sécurité *(BHR-STM)*	*0*	1	1
6-7 Ascenseurs, monte-charges, portes et portails automatiques *sous-total 40*	6-7-2 Utilisation d'un ascenseur *(BSE1, T2E, OPCO^{aéro}, UDDnuit à Fedex, Sogafro, Fedex, STM,RR,TSI)*		22	17
	6-7-3 Utilisation d'un monte-charges *((T2E,Fedex,STM,T2C, BSE1,Archives,RR)*		7	8
	6-7-6 Utilisation d'un portail automatique *(T2A, BSE2, OPCO^{aéro}, Perso/Comp^{é}/CCG, Immo/équipements, BSE1, Archives, BSERI, CDP, FRH, 5730, 3417C, TSI)*		14	11
	6-7-7 Autre *(contrôle des entrepôts et des bacs : Avitaillement)*		1	4
	Sous-total	*86*	**212**	**233**

Catégories de risques	LE DUERP 2015 DE LA DI DE ROISSY Situations d'exposition et nombre de risques listés au sein de la DI	années		
		2012	2013	2015
7-1 Travail sur écran *sous-total 207*	7-1-1 Travail dans une posture statique	*62*	43	47
	7-1-2 Travail dans une position pouvant entraîner de l'inconfort, de la fatigue voire des TMS		44	47
	7-1-3 Utilisation d'un écran pendant plusieurs heures par jour		62	64
	7-1-4 Utilisation de multiples applications informatiques		45	49
7-3 Autres (liés aux équipements de travail spécifiques et de protection individuelle	7-3-2 Utilisation d'équipements de travail *(cutters : Fedex, CDP, FRH, Sogafro ; cutters + perceuses : Sogaris ; cutters + perceuses + scies + meuleuses + marteaux : CCF, outillages : Sodexi)*		7	11
7-2 Manutention mécanique *sous-total 19*	7-2-1 Utilisation d'appareils de levage ou de manutention *(transpalettes : STM ; charriot-élévateur semi-électrique au 3717C, lourd avec fuites hydrauliques : RR)*	*4*	2	2
	7-2-3 Travail à proximité d'engins de levage ou de manutention		17	19
	Total	***66***	**220**	**239**
8-1 Exigences du travail *sous-total 173*	8-1-1 Quantité de travail *(BSE2, BSERI, OPCOaéro,AF, Avitment, BSC, CDP, Chrono, FRH, PGPN, PGPS, RR, Sodexi, Sogafro, Sogaris, 4 sites UDD nuit, Perso/compé/CCG, POC, PAE, TSI)*	*14*	28	32
	8-1-2 Pression temporelle *(BHR courrier, BSE2, BSERI, T2BD, T3, OPCOaéro, Avitment, BSC, Chrono, Fedex, FRH, PGPN, PGPS, RR, Sodexi, Sogafro, Sogaris, 4 sites UDD nuit, CIR/service génal, Perso/compé/CCG, POC-PAE, TSI)*	*0*	28	32
	8-1-3 Objectifs *(BSE2, BSERI, T2A, OPCOaéro, AF, Avitment, BSC, CDP, Chrono, FRH, PGPN, RR, SCEP, Sodexi, Sogafro, Sogaris, 4 sites UDD nuit, Immo/équipements, Perso/compé/CCG, STM, TSI)*	*2*	26	29
	8-1-4 Complexité du travail *(BSERI, T2E, div3, OPCOaéro, AF, Avitment, Banale, Recette Bget, BPN, CDP, FRH, PGPS, PGPN, RR, Sodexi, Sogafro, 4 sites UDD nuit, Perso/compé/CCG, POC, PAE, TSI)*	*4*	27	32
	8-1-5 Qualification *(T2A,T2BD,OPCOaéro, Avitment, CCF, Recette Bget, FRH, RR, 4 sites UDD nuit, Immo/équipts, Perso/compé/CCG)*	*0*	16	17
	8-1-6 Moyens matériels disponibles *(T2BD, OPCOaéro, div3, CCF, Avitment, Recette Bget, CDP, FRH, RR, Sodexi, CIR/service génal)*	*0*	16	16
	8-1-7 Conciliation travail et vie personnelle *(BSE2, T2BD, T2F, T3, OPCOaéro, Avitment, BSC, CDP, FRH, 4 sites UDD nuit)*	*0*	13	15
8-2 Exigences émotionnelles *sous-total 85*	8-2-1 Contact avec la souffrance des autres *(BSE2,BSERI,T2BD,T2E,OPCOaéro,Avitment,BSC,CDP,FRH,PGPN,RR,Sodexi, cordants sociaux, perso/comptéCCG)*	*0*	15	13
	8-2-2 Relations avec le public (usagers, patients, élèves, voyageurs, clients)	*0*	38	39
	8-2-3 Maîtrise de ses émotions *(BSE2, BSE, Bget BSERI, T2A, T2BD, T2E, T2F, OPCOaéro, BSC, CDP, FRH, RR, Sodexi, 4 sites UDD nuit, BHR courrier, CC, cordants sociaux)*	*23*	21	26
	8-2-4 Peur au travail *(peur échec dû à charge travail : PGPN ; peur agression : DI/DR, RR, OPCOaéro)*	*0*	5	7
8-3 Autonomie et marges de manœuvre *sous-total 59*	8-3-1 Autonomie procédurale *(T2BD, T2C, OPCOaéro, Avitment, CDP, FRH, RR, Sogafro, 4 sites UDD nuit)*	*2*	12	14
	8-3-2 Participation et représentation *(OPCOaéro, Sogaris, 4 sites UDD nuit, STM)*	*0*	7	9
	8-3-3 Utilisation et augmentation des compétences *(T2A, OPCOaéro, RR, Sogafro, UDD nuit, BHR courrier, CC)*	*0*	11	17
	8-3-4 Prévisibilité du travail, (im)possibilité d'anticiper *(BSE Bourget, OPCOaéro, Avitment, CDP, FRH, PGPN, RR, Sodexi, Sogafro, 4 sites UDD nuit, CIR/service génal, perso/compé/CCG, POC-PAE, immo/équipements)*	*1*	18	19
8-4 rapports sociaux et relations de travail *sous-total 59*	8-4-1 Coopération et soutien *(BSE2, BSE Bget, BSERI, T2BD, OPCOaéro, FRH, Sodexi, Perso/compé/CCG, STM, 4 sites UDD nuit)*	*1*	13	16
	8-4-2 Conflits ou harcèlement *(BSE Bget , T2BD, T2C, T2E, OPCOaéro, Banale, CDP, FRH, RR, Sogaris, 4 sites UDD nuit, CC, TSI)*	*0*	17	19
	8-4-3 Reconnaissance, clarté du pilotage et des objectifs *(BSE2, BSE Bget,T1,T2A,T2BD,T3, OPCOaéro,CDP,FRH,RR,Sodexi,Sogafro,Sogaris,4 sites UDDnuit,POC-PAE DRF)*	*0*	19	24
8-5 Conflits de valeur *sous-total 34*	8-5-1 Conflits éthiques *(sentiment de l'usager que le contrôle est injuste, le plaçant vis à vis de sa nationalité ou de son origine : T2F ; dans le travail, faire choses qu'on désapprouve : OPCOaéro)*	*0*	2	4
	8-5-2 Qualité *(perte en qualité : Sogafro ; manque reconnaissance :T2A ; ne pas faire un travail de qualité : FRH ; moyens insuffisants : BSC, T2BD, PGPN, OPCOaéro, RR ; isolement : UDD nuit)*	*1*	12	13
	8-5-3 Utilité du travail *(BSE2, BSE Bget, T2A, OPCOaéro, FRH, PGPN, Sodexi, Sogafro, 4 sites UDD nuit, perso/compé/CCG, POC-DRV)*	*0*	14	17
8-6 insécurité de l'emploi et du travail *sous-total 33*	8-6-1 Sécurité de l'emploi, du salaire et de la carrière *(BSE Bget, BSERI, T2A, T2BD, T3, OPCOaéro, FRH, PGPN, RR, Sodexi, 4 sites UDD nuit, BHR courrier, CIR/service génal, perso/compé/CCG, POC-PAE DRF, STM,*	*0*	19	21
	8-6-2 Soutenabilité du travail *(absence évolution : div3 ; OPCOaéro, Banale, BSC, FRH, RR, STM)*	*0*	8	12
	Total risques	***49***	**385**	**443**

Catégories de risques	LE DUERP 2015 DE LA DI DE ROISSY Situations d'exposition et nombre de risques listés au sein de la DI	années		
		2012	**2013**	**2015**
9- risques liés à l'intervention d'entreprises extérieures	9-1 intervention d'une entreprise extérieure *(ménage/entretien : Avitaillement ; maintenance et dépannage sans prévention préalable : OPCO aéro, Sogaris ; soutien à ADP ou des entreprises gestionnaires de site : BHR ; désamiantage 3701 : SCEP, RR)*	*5*	6	8
	Total	***5***	**6**	**8**
10-1 Risques liés aux animaux *sous-total 18*	10-1-2 Contact occasionnel avec des animaux *(BSE3, BSE Bget, BSERI, T1, T2A, T2BD, T2C, AF, Banale, CCF, Recette Bget, Fedex, FRH, RR, Sodexi, Sogaris)*	*17*	18	17
	10-1-3 Autre *(présence des chiens EMC (!) : Fedex)*		1	1
10-2 Risques liés aux armes et aux munitions *sous-total 40*	10-2-1 Port et usage d'armes	*28*	19	19
	10-2-2 Travail avec des agents utilisateurs d'armes		17	16
	10-2-3 Autre*(présence de plomb : BILC, T2BD, T2F ; bruit séances tir : T1, T2BD ; risque marchandises saisies : RR ; risque contrôles physiques : Banale, PEC)*		9	5
10-5 Risques liés aux projections *sous-total 9*	10-5-1 Travaux nécessitant l'utilisation de machines ou d'outils susceptibles d'entraîner des projections *(contrôle en EFS : Avitment ; démontage moyens cachés disqueuse : BSE2 ; disqueuse meuleuse perceuse: STM)*	*0*	3	3
	10-5-2 Travaux d'entretien des espaces verts *(entretien au Bourget et au dépôt archives : BHR-STM)*		1	0
	10-5-3 Manipulation de certaines substances chimiques dangereuses *(test stupants : BSE1, BSE2 ; manipulation colis : BSERI, PEC, RR ; désherbants+poussières ponçage ; STM)*		6	5
	10-5-4 Autre *(contrôle des expéditions de fret et manipulation de divers contenants : CCF)*		1	1
10-6 Risques liés aux vibrations *sous-total 12*	10-6-1 Travaux exposant à des vibrations *(perçage, découpage: CCF ; désamiantage 3701)*	*1*	4	8
	10-6-3 Exposition aux vibrations répondant à la définition de la pénibilité *(utilisation occasionnelle marteau piqueur : STM ; bureau sur plateforme à Chronopost : UDD nuit)*		2	4
10-7 Liés au travail de nuit et en équipes successives alternantes *sous-total 29*	10-7-1 Travail de nuit occasionnel *(veille ICS : CCF ; astreintes cmdt : BPS ; BSERI, BSE1,BSE3,UDD nuit)*	*0*	17	16
	10-7-3 Travail de nuit répondant à la définition de la pénibilité *(contrôles de nuit en extérieur pouvant être complexes ou dangereux: BSERI ; agent assurant seul différentes tâches:CC ; 4 sites UDD nuit)*	*2*	6	8
	10-7-5 Travail posté en équipes successives alternantes régulier *(BSE Bget, T2A, T2BD, T2C, OPCOaéro, CC)*	*4*	6	5
10-8 liés au travail en altitude *1*	10-8-1 Activité en altitude *(contrôle en EFS : Avitaillement)*	*0*	1	1
10-9 Risques d'agression des agents en contact avec le public *sous-total 90*	10-9-1 Réception du public avec manipulation de valeurs *(BSE Bget, T2A, T2BD, T2C, T2E, OPCOaéro, FRH, RR, Sodexi, perso/compé/CCG)*	*0*	11	9
	10-9-2 Réception du public en accueil primaire (accueil de 1er niveau) *(T2A, T2BD, T2E, T2F, OPCOaéro, AF, Avitment, Recette Bget, FRH, Sodexi, Sogafro, Sogaris, 4 sites UDD nuit, BHR Courrier)*	*1*	17	19
	10-9-3 Réception du public en accueil secondaire (accueil spécialisé) *(T2BD, Bget BSE & Recette, AF, Archives, BPN, FRH, PGPN, Sogafro)*	*0*	9	10
	10-9-4 Contact pour collecte d'informations *(BSE1, BSE3, T2BD, OPCOaéro, Bget recette, Avitment, FRH, Sodexi, BHR courrier, CC, perso/compé/CCG)*	*0*	12	12
	10-9-5 Contact pour vérification ou contrôle	*0*	27	31
	10-9-6 Contact pour recouvrement *(T2E et RR)*	*1*	2	4
	10-9-7 Autre *participation à des dispositifs de surveillance et d'interpellation d'individus : CCF* *intervention hiérarchique lors des contrôles (contentieux, conflits..) : T1* *risque d'agression des agents qui effectuent transports de fonds : RR*	*0*	3	5
	Total	**57**	**192**	**199**
11 Autres risques	11 – 1 Autre *(transport de fonds:RR ; relais téléphonique proche : SCEP)*	0	0	**3**
Risques 1 à 10	**TOTAUX**	**630**	**1820**	**1937**

Nota bene : *les risques 10-2 et 10-3 ainsi que les situations d'exposition 3-1-2, 4-2-5, 6-6-1, 6-6-2, 6-6-3, 7-2-1, 10-7-4 ne font pas partie du tableau car les agents n'y sont pas exposés. Ainsi les risques 10-2 et 10-3 sont relatifs « à la mise à l'eau de l'annexe » et « à la plongée ».*

Solidaires DOUANES
Section de Roissy et du Bourget

GT DUERP-PAP

du jeudi 11 décembre 2014

Actualisation pour l'année 2015

Conditions de travail | **préalable**

Évolution globalement négative : Les agents réclament leur DÛERP !?

Roissy, le jeudi 11 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

Les organisations syndicales (OS) représentatives de la plateforme sont donc aujourd'hui convoquées pour une réunion relative à l'actualisation 2015 de deux documents :

- le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- le Programme Annuel de Prévention (PAP).

Voilà pour l'ordre du jour.

Le contexte

Cette année le ministère a créé « une évolution de la doctrine ministérielle » : « *Le caractère participatif de la démarche de recueil de risques est réaffirmé mais 2 périmètres de participation des agents sont définis qui seront utilisés comme suit un an sur deux* »...

Derrière ce charabia[1], il faut comprendre que **le caractère participatif est désormais réduit pour les agents**. Quantitativement nous pouvons très facilement et exactement le calculer : une division par deux.
En effet, depuis cette fin d'année, il leur a été signifié que leur avis ne leur serait demandé qu'un an sur deux.

Cette année, pour la campagne 2014-2015, le recueil des avis est donc limité aux assistants et conseillers de prévention, aux cadres de proximité et en dernier lieu, ici, aux représentants du personnel.

1 Dans le détail, se reporter à la ministérielle DRH3B/2014/07/9109 du 11/08/2014 et à la note directionnelle DG A3 n°140550 du 27/08/2014

I – POINTS POSITIFS

Commençons par les éléments positifs parce que, malgré les critiques qui vont suivre, il y en a et non des moindres.

1°) Sur l'élaboration du DUERP

D'abord, à Roissy, les cadres de proximité ont été pleinement associés à la démarche d'actualisation. Nous tenons à le préciser car la note DG ne l'entendait pas forcément ainsi.

(photo RSF)

De plus, nous remarquons que **ce travail d'actualisation par l'autorité hiérarchique n'a pas entraîné de censure en volume**, au sens d'une forte diminution des risques recensés. Certes, d'après nos calculs *(le détail figure dans le tableau en annexe)*, 51 risques ont disparu du recensement entre 2013-2014 et 2014-2015. Néanmoins, rapporté au volume global, cela ne représente qu'une diminution de 2,8% (1751 risques référencés pour l'année 2015 contre 1820 pour 2014).
Mais peut-être que cet exercice pilote était-là pour rassurer (et endormir?) les OS sur l'évolution du process...

Toujours est-il que dans le détail, nous remarquons que la diminution porte surtout sur :

- les risques liés à l'activité physique, manutention, posture de travail (-16)
- les risques liés à l'amiante (-19)
- les risques routiers, glissades et chutes (-14)

Voilà pour notre principale crainte, heureusement apaisée.

2°) Sur la problématique des appareils à rayonnement ionisant

Par le passé, ayant de nombreuses interrogations sur le sujet de la protection quant à l'utilisation des appareils à rayonnement ionisants, **nous étions intervenus à plusieurs reprises[2], malheureusement sans succès**.

Faut-il voir malgré tout la désignation au mois de mars d'une nouvelle Personne Compétente en Radioprotection (PCR), sinon un lien de cause à effet, du moins comme une prise en compte de la problématique soulevée ?

En tous les cas ce nouvel agent, affecté au service de l'immobilier, a su faire très rapidement se faire remarquer, positivement. Ainsi, quelques semaines après son arrivée fin mars 2014, une note[3], rédigée par ses soins, portait mention des appareils et services concernés ainsi que la création d'un registre de suivi.

2 Voir notamment ici : http://old.solidaires-douanes.org/attachments/895_2011-mai-26-courrier-DR-ZBV.pdf
là : http://old.solidaires-douanes.org/attachments/905_2011-juin-21-Declaration-prealable-DUERP.pdf
ou là : http://solidaires-douanes.org/wp-content/uploads/2013/12/2013-12-17-GTL-Roissy-DUERP-dec-prealable.pdf

3 Note DI Roissy n°14001537 du 30/04/14.

PCR ? La DI touche sa cible !

Bref, le travail de ce collègue, connaissant sa spécialité de PCR a été un véritable plus pour Roissy, secondant efficacement l'autre collègue spécialiste. Néanmoins, par delà ses qualités individuelles, **nous tenons à saluer – une fois n'est pas coutume – les efforts engagés par la Direction en termes de doctrine d'emploi**. C'est parce que l'organisation du travail a été réévaluée, parce qu'il a du temps dégagé pour assurer cette mission, qu'il peut la mener à bien.
Nous insistons sur notre reconnaissance quant à cet effort engagé par la direction, car ce n'était pas le cas avant et ce n'est malheureusement toujours pas le cas dans beaucoup d'autres DI.

3°) Sur le calendrier

Tout comme pour l'an passé, **la DI a pu transmettre les documents relatifs à ce groupe de travail au mois de décembre, et non pas en janvier/février**.
C'est un progrès par rapport aux années antérieures où l'on étudiait en début d'année de référence le DUERP et le PAP, alors déjà dépassés par les évènements... En effet le 2ème trimestre était déjà bien entamé quand les premières mesures de prévention se faisaient jour.

II – POINTS NÉGATIFS

Venons-en aux points négatifs..

1°) Délai d'étude des documents : 5/8 jours ? Insuffisant !

L'envoi le mercredi 3 décembre dernier, à 11h09 pour être précis, des documents relatifs à ce groupe de travail continuent malgré tout de montrer les limites de l'exercice. Tout comme l'an passé, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur le paradoxe de cette date de transmission ! Le bénéfice potentiel d'une transmission des documents avant la trêve des confiseurs est annulé par un délai trop court laissé à l'analyse. Ainsi certes le délai minimal de 8 jours pour l'envoi des documents est quasi-respecté. Néanmoins, la DI n'était pas sans savoir que les opérations de contrôle et de dépouillement des scrutins les 4, 5 et 10 décembre, allaient gêner considérablement la préparation syndicale.

D'autant plus qu'il y avait 212 pages à lire : 200 pour le DUERP et 12 pour le PAP !
Comment croire qu'avec 212 pages de documents à lire et analyser en 5 à 6 jours (8 jours auquel nous soustrayons le 4/12 , le 5/12 et le 10/12) les syndicats puissent élaborer un revendicatif intersyndical ? Ainsi que nous le disions l'an passé « *matériellement, quand le temps manque de la sorte, c'est tout simplement impossible* ».
En répétant cela, nous ne critiquons pas le travail de la nouvelle personne dédié à la santé, la sécurité et aux conditions de travail. Bien au contraire (!), ayant été amenée à se former toute seule sur le tas, quasi sans tutorat, avec un outil informatique inadapté, des données inextractables (…), nous critiquons surtout les **carences organisationnelles** :

- D'abord il n'a pas été laissé possibilité à son prédécesseur de pouvoir l'accompagner, le former sereinement dans la durée au sein du Pôle Immobilier.
- Ensuite nous critiquons l'absence de prise en compte par la direction de nos revendications relatives au redimensionnement par le haut de la doctrine d'emploi de l'assistance de prévention. Au vu des besoins, la DI de Roissy serait pourtant avisée de créer un emploi supplémentaire, ou a minima un demi-emploi, pour mener à bien cette mission. Car les besoins sont immenses sur la plateforme. Nous enjoignons la direction de se saisir de l'exemple de la compétence en radioprotection pour mesurer les potentiels effets de court et long termes.

1°) Durée de la réunion : 3h30 ? Insuffisante !

Dans l'immédiat, la Direction aurait pu être inspirée en décalant ce GT de quelques jours, afin de rajouter aux tableaux un hisorique en prose des évolutions et/ou laisser un délai supplémentaire pour l'analyse transquille des documents.
En tous les cas, la Direction aurait été bien inspirée de **ne pas proposer une réunion sur une seule demi-journée**. Elle aurait dû s'inspirer de l'exemple donné par la Direction Régionale de Paris : une réunion sur 2 jours consécutifs. L'exemple est d'autant plus parlant avec le comparatif des effectifs : avec 4 fois + d'effectifs que la DR de Paris, la DI de Roissy réussit le tour de main de proposer une réunion 4 fois moins longue ! Donc d'avoir un temps dévolu à l'analyse des risques 16 fois (4x4) inférieur !

6

c'était encore le nombre de sécondes dévolu à Roissy à l' « analyse de chaque risque ».

En effet, ce GT prévu sur 3 heures – soit 10800 secondes – devait étudier 1751 risques.

Pour conclure : sur les RPS et le PSD…

Par rapport à l'an passé, rien a changé ou presque, quant au bilan que nous tirons des Risques Psycho-Sociaux (RPS). Un lourd bilan.
Pour ce qui est des anciens risques *organisationnels*, l'intensification du travail, la priorisation de certaines missions aux dépends d'autres désormais abandonnées, les réorganisations incessantes concernant les effectifs, la technique (nouvelles applications, évolutions informatiques) ou la réglementation (communautaire, jurisprudence) provoquent une perte du sens du travail. Dès lors, lorsque le DUERP se contente de lister des formations - individuelles et psychologisantes - de gestion du stress, nous sommes amenés à penser que la haute administration continue de se dédouaner de sa responsabilité.
Dans ce DUERP, tels les singes bouddhistes, la haute administration demeure sourde, aveugle et muette. De sorte que dans son PAP, en sus de l'austérité budgétaire du Pacte de Responsabilité, elle sera « petit bras ». En effet, malgré nos remarques orales et écrites, présentes et passées (lors des réunions de travail de ces dernières années), les risques demeurent minorés en quantité et en gravité.

Loin d'être un groupe de travail technique, détaché du contexte général ; ce GT est donc bel et bien lourd de sens, pour ne pas dire politique. Où est la remise en cause des restructurations, où est la remise en cause des réorganisations évoquées plus haut ? Et qui s'aggraveront avec le Projet Stratégique « pour » la Douane en 2018. C'est pourquoi, puisque le PSD n'a pas été retiré, nous faisons le choix de boycotter ce groupe de travail, et nous réjouissons que les organisations locales CGT & UNSA fassent de même.

La délégation SOLIDAIRES Douanes

Solidaires DOUANES
Section de Roissy et du Bourget

GT DUERP

Groupe de travail sur le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

réunion du 17/12/2013

déclaration préalable

L'évidence de la chaise vide...

Mesdames, messieurs,

Nous voici aujourd'hui convoqués pour l'actualisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et l'élaboration du Programme annuel de Prévention (PAP) pour 2014. Voilà pour l'ordre du jour d'une réunion où nous avons beaucoup de choses à dire.

UN DISPOSITIF ENFIN POSITIF ?

Commençons par les éléments positifs parce qu'il y en a et non des moindres.

D'abord, voilà que la **cartographie des risques est faite davantage en amont**. Ainsi, l'étude du DUERP et du PAP de l'année suivante (2014) est désormais fixée à la fin d'année précédente (2013). Ce qui est un progrès non négligeable par rapport à ce qui avait été fait jusqu'à présent, où l'on étudiait le PAP tandis que l'année de référence était déjà bien entamée... Par exemple, le PAP 2013 de la DI de Roissy a été présenté en groupe de travail local en février 2013, puis validé officiellement seulement au Comité Technique Local (CTL) du 20 juin, soit à la fin du 1er semestre. Bref, cela ne laissait qu'une demi-année à la prévention...

IDENTIFICATION DES SITUATIONS D'EXPOSITION
À REMPLIR PAR LES AGENTS

Le tableau suivant liste, par risque, les différentes situations d'exposition auxquelles vous êtes susceptibles d'être exposés lors de votre activité afin d'opérer un recensement le plus exhaustif possible. Pour chaque risque, une rubrique « autre » est proposée et vous permet de décrire une situation qui n'aurait pas été envisagée.
Ce recensement a pour objectif de préparer le recueil des risques qui sera réalisé lors d'une réunion avec votre cadre de proximité. Il est conseillé de le réaliser en lien avec les fiches du référentiel ministériel des risques professionnels en ligne sur Alize[1].

RISQUES ET SITUATIONS D'EXPOSITION	OUI	NON
1-Risques liés à l'activité physique		
1-1 Manutention occasionnelle de charges		
1-2 Manutention régulière de charges		
1-3 Manutention occasionnelle de charges à l'aide d'un chariot		
1-4 Manutention régulière de charges à l'aide d'un chariot		
1-5 Activité nécessitant l'accès à des parties hautes (rayonnages, armoires)		
1-6 Posture de travail pouvant entraîner de l'inconfort, de la fatigue voire des TMS		
1-7 Autre (à préciser) :		
2-1 Risques liés aux agents chimiques dangereux (ACD)		
2-1-1 Manipulation ponctuelle d'agents chimiques dangereux (préciser) :		
2-1-2 Manipulation régulière d'agents chimiques dangereux (laboratoires - préciser) :		
2-1-3 Manipulation ponctuelle de substances CMR (préciser) :		
2-1-4 Manipulation régulière de substances CMR (préciser) :		
2-1-5 Autre (à préciser) :		
2-2-Risques liés à l'amiante		
2-2-1 Exposition active accidentelle		

1 Ressources Humaines / Santé, sécurité et conditions de travail / Les risques professionnels / Les différents risques professionnels

Page 1 / 8

Le tableau miraculeux...

Autre élément positif, avec le tableau d' *Identification des situations d'exposition*, cette fois-ci les **personnels ont été associés à l'actualisation** et à l'appropriation du nouveau DUERP. Et ça se voit ! Pour 22 types de risques, 630 descriptions de situations d'exposition avaient été référencées en février de 2013. Dix mois plus tard, pour 133 situations d'exposition, en voilà 1820 *(voir détail ci-après en pages 6 à 9)*, soit une augmentation de plus de 188% ou une multiplication par près de 3 (2,88) !

L'effort (de remplissage du tableau) fourni par les agents, c'est-à-dire par les premiers exposés, est **salutaire** car il permet de faire remonter un grand nombre de problèmes qui avaient échappé à la vue[1] des chefs de service. Comme quoi, nous avions raison de nous interroger en février dernier sur le bien-fondé de la réduction du nombre de risques, car en sous-estimant la réalité, elle n'était qu'un trompe l'œil !

1 Qui a dit « œillères » ?

DU POSITIF HÉLAS CHÊTIF

Nous reconnaissons également le travail de plusieurs chefs de service, qui en sus d'inciter les collègues ont parfois proposé eux-mêmes à leur échelle des mesures de prévention. En prenant leur rôle d'*encadrant* (et non pas de *manager*) à cœur, **en permettant la remontée d'informations** matérialisant la dégradation des conditions de vie au travail, ces *encadrants* ont prouvé leur attachement au service public, montré leur sens des responsabilités. Nous les saluons, car c'est une qualité de plus en plus rare ; nous y reviendrons plus tard.

Enfin, nous saluons le travail rendu par le service immobilier de la DI de Roissy. En l'espèce, la synthèse et le classement des 1820 risques, en s'étalant dans un DUERP de 225 pages, a dû représenter un travail de romain ! Et ce d'autant plus que la **cellule dédiée** à la santé, la sécurité et aux conditions de travail (SSCT) est trop souvent réduite à une seule personne…

DOCUMENTS DE TRAVAIL : RÉCEPTION MAIS DÉCEPTION…

Néanmoins avec l'envoi, le mardi 10 décembre dernier, à 17h41 pour être précis, des documents relatifs à ce groupe de travail, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur les limites de l'exercice. Étrange paradoxe que représente cette date de transmission ! Le bénéfice potentiel d'une transmission des documents plus tôt dans le calendrier est annulé par un **délai trop court laissé à l'analyse**… Ainsi le 10 décembre à 17h41, c'était seulement 6 jours, 20 heures et 49 minutes avant l'ouverture de cette réunion.
Le délai -coutumier- minimal de 8 jours pour l'envoi des documents de travail n'a donc pas été respecté. En cela pour la DI de Roissy, c'est une nouveauté bien fâcheuse, car le 21 février 2013, lors de la réunion relative à l'étude du DUERP 2013, nous disions plutôt :

> (…) la direction continue à transmettre les documents de travail plusieurs semaines[2] avant la tenue du groupe de travail (GT), ce qui participe d'un respect de la Direction envers les représentants du personnel et permet à ces derniers d'examiner attentivement les documents.

Or, avec **225 pages de documents à lire** et analyser en 6 jours, comment escompter que les syndicats en discutent et débattent en leur sein puis entre eux. Comment croire qu'ils puissent élaborer un revendicatif intersyndical alors que sa configuration empêche une appropriation par le plus grand nombre ? Matériellement, quand le temps manque de la sorte, c'est tout simplement impossible.
C'est pourquoi, afin d'y voir tous un peu plus clair, que nous avons tenu à faire une synthèse de 4 pages que nous annexons à notre déclaration préalable.

En disant cela, nous ne critiquons pas le travail de la personne dédiée à la santé, la sécurité et aux conditions de travail, bien au contraire (!), nous disons seulement que malgré tous les efforts fournis par elle, le **sous-dimensionnement de la doctrine d'emploi de la cellule SSCT** est préjudiciable à l'ensemble des agents de la direction.
Dans l'immédiat, la direction aurait été bien inspirée de décaler ce GT de quelques jours (pour ce vendredi 20), afin de laisser un délai supplémentaire à l'analyse sereine des documents. Plus largement, la direction serait avisée de créer un emploi supplémentaire, ou du moins un demi-emploi, ce serait le strict minimum pour la cellule.

Contraintes temporelles :

Pieds et poings liés…

2 Avec une transmission le 7 février 2013, ce fut deux semaines jour pour jour

DEVISONS SUR L'ANALYSE

Sur un plan quantitatif, le bilan de ce nouveau DUERP est donc meilleur que la précédente mouture. Grâce à l'affinement de la classification et à l'alimentation des agents, des risques qui n'étaient pas référencés le sont désormais. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres... Car malgré les doublons constatés sur un certain nombre de risques, tout porte à croire que les risques demeurent au contraire encore sous-évalués.
Ainsi, sans faire dans l'éventail à la Prévert - car il y a tout de même 133 situations d'exposition, - nous allons donner un seul exemple, celui de la situation d'exposition - 6-5-2 *travail à proximité d'une source de rayonnements ionisants*. En l'occurrence, seul Sogaris est listé dans les services amenés à utiliser un appareil pour le contrôle des produits en provenance du Japon.
Or, 3 autres services en sont dotés : la Prise en Charge, Sogafro et l'UDD nuit à Banale. Au reste, nous ne le répèterons jamais assez, en l'absence d'embargo préventif sur les marchandises en provenance du Japon, ou du moins en provenance des préfectures limitrophes à Fukushima, il serait préférable que tous les services en zone de fret et en aérogares concernés, soient dotés de ce type d'appareil, correctement étalonné, et d'équipements de protection individuelle cela va sans dire...

Sur un plan « qualitatif », nous sommes au regret de constater que la parole et les écrits des agents sont parfois transformés, pour ne pas dire travestis par les *managers*, cette nouvelle catégorie de personnels remplaçant les anciens *encadrants*.

Ainsi pour la **situation d'exposition 8-1-7 *conciliation travail et vie personnelle***, il est parfois indiqué « horaires décalés » en description de la situation d'exposition. Or, sachant que ces services sont en horaires longs, que devons-nous entendre par là ? Que les horaires longs sont problématiques ?
Ce n'est pourtant pas cela qu'exprimaient les agents, en remplissant le tableau d' *Identification des situations d'exposition.* Des agents qui sont eux fortement attachés aux horaires longs de type 7h-19h et 19h-7h, et non pas à du 6h-18h, comme nous l'avons appris incidemment pour des agents du T2E, sans que le CTL ou le CHSCT n'aient été consultés...

La haute hiérarchie sait aller de l'avant

Au contraire en élaborant le DUERP, les agents voulaient indiquer que la suppression des cumuls 4 en 2012 leur a été préjudiciable. En effet, cette suppression a entraîné mécaniquement un aller-retour supplémentaire chaque mois (4 x 3 services plutôt que 3 x 4 services) entre leur domicile et leur lieu de travail. De sorte qu'au coût financier représenté par les nuits d'hôtel et billets de train supplémentaires, s'est ajouté la gestion tant bien que mal des rythmes familiaux, pour les collègues chargés de famille.

Autre exemple, avec la **situation d'exposition 8-1-2 *pression temporelle*.** Il est parfois indiqué en description de la situation d'exposition « tâches » ou « missions multiples ». Et en mesures de prévention « priorisation », « simplification »... On voudrait s'inscrire dans le Projet Stratégique « pour » la Douane en 2018 (PSD 2018) que l'on ne s'y prendrait pas autrement !
Le PSD ne consiste qu'en un objectif comptable à courte vue : rendre des emplois, par tous les moyens. Étant donné que la poursuite des gains de productivité est difficilement envisageable lorsque l'on saigne à blanc les services, et que l'on ampute le réseau ; les bureaucrates et technocrates de la haute administration envisagent donc purement et simplement l'abandon de missions. C'est en cela une nouveauté car les précédents Contrats Pluri-annuels de Performance (CPP) et autres CAP 2012 s'attachaient à sauver les meubles en parlant de « modernisation », « adaptation », « informatisation ».
Ce n'est pas de « priorisation » et autres « simplifications » que veulent les agents, c'est pouvoir faire leur boulot convenablement, à savoir contrôler et réguler les flux de marchandises et de capitaux ; c'est pouvoir assurer l'égalité du service public au citoyen sur tout le territoire.

HAUTE HIÉRARCHIE ET PSYCHOPATHIE ?

Cette incapacité, cette indifférence, voire ce mépris de la haute hiérarchie face aux remarques et aux besoins des agents alimentent le mal-être, la souffrance au travail de ces derniers. Une souffrance que la haute administration a résumé par le sigle RPS pour « risques psycho-sociaux ».

Exclusif : la haute hiérarchie sait marcher droit !

Pour mieux nous tenir à l'œil...

Ah, les risques-psycho-sociaux, ces risques où la haute administration ne listait que les relations entre les agents placés à l'accueil du public et les usagers eux-mêmes...
Désormais et c'est une évolution heureuse, le DUERP s'intéresse plus finement à la *quantité de travail*, à sa *prévisibilité*, à la *pression temporelle*, aux *objectifs*, au *soutien*, aux *conflits,* etc... Mais où sont les tensions nées des « relations verticales » ? En d'autres termes où sont les tensions entre l'agent de base et sa hiérarchie ?
Parce que lors de nos tournées, si les collègues nous font parfois part du comportement de plus en plus irrespectueux de certains usagers, de la contrainte des indicateurs, ils s'attardent surtout sur la rupture avec la haute hiérarchie. Où le manque de considération le dispute au mépris et au flicage le plus agressif.
Avant lorsqu'une affaire était réalisée, le divisionnaire pouvait amener une bouteille -de champagne parfois- pour fêter l'évènement. Maintenant, c'est à peine un « merci, vous veillerez bien à la finalisation du contentieux ».

Désormais le rôle d'un divisionnaire ne consiste plus qu'à refuser des autorisations d'absence, des demandes de mutation interne, ou encore qu'à faire des « visas ».
Quelle comédie que ces **visas !** Ce sont ceux là-mêmes qui émargent à 5000 euros et arrivent à 10 heures du matin qui se pointent dans une unité pour vérifier si un agent de la surv -touchant 2 fois et demi moins de rémunération- est parti à 18h55 au lieu de 19 heures. Et partir 5 minutes en avance pour récupérer son train...

Distribution de mois par un hiérarque ?

Exploitation et arnaque...

Dans les tournées syndicales, **nos collègues n'hésitent plus à nous dire ouvertement leur mal-être**, leur souffrance au travail. Combien ont la *boule au ventre* en se levant le matin ? Combien de collègues ont la pression au boulot, combien d'entre elles et d'entre eux ramènent cette tension chez elles, chez eux ? Combien n'en peuvent tout simplement plus ?

Hiérarque ayant une dent contre des agents ?

Qu'il prenne la porte !

Est-il besoin de rappeler que ce n'est pas pour cela que les agents ont passé le concours de la fonction publique ?
Les personnels sont au bord de la rupture, et pourraient être amenés à agir de façon désespérée envers eux-mêmes ou leurs supérieurs.
C'est pourquoi malgré nos avertissements passés, la poursuite des politiques *managériales* actuelles est d'autant plus criminelle. Nos propos ne relèvent plus de la critique ou de la contestation. C'est une alerte que nous vous lançons ici, il y a urgence à laisser les collègues respirer. Nous avons été prévenus. Voici que vous l'êtes à votre tour.

LE DÉMÉNAGEMENT DU MANAGEMENT

Nous ne nous sommes jamais hasardés à poser un diagnostic médical concernant un hiérarque en particulier. Par contre, sans tomber dans la pratique illégale de la médecine, nous nous posons des questions sur la pertinence de la sélection et de la promotion d'un nombre toujours grandissant de cadres supérieurs.

Ainsi **nos hiérarques** semblent ne plus être promus en fonction de leur maîtrise de la réglementation ou de leur appétence à l'animation des équipes. Critères « historiques » de sélection des *encadrants*, s'il en était.

Désormais, sauf quelques rares - et heureuses ! - exceptions, les promus semblent être plutôt **sélectionnés sur leur inhumanité, leur incompétence** réglementaire, bref sur leur capacité à détruire des collectifs de travail, et in fine casser plus facilement le service public douanier.
De sorte que nous nous autoriserons à affirmer que pour lutter contre le caractère pathogène du management, des expertises psychiatriques pourraient être proposées par le CHSCT de Seine-Saint-Denis à « nos » *managers*. En attendant la faculté pour des agents de démettre de leurs fonctions des cadres supérieurs par le vote…

Se méfier des sourires de façade

Certains ont les dents longues…

POUR CONCLURE :

Voilà pour le bilan que nous tirons des RPS. Un lourd bilan.
Pour ce qui est des anciens risques *organisationnels*, l'intensification du travail, la priorisation de certaines missions aux dépends d'autres désormais abandonnées, les réorganisations incessantes concernant les effectifs, la technique (nouvelles applications, évolutions informatiques) ou la réglementation (communautaire, jurisprudence) provoquent une perte du sens du travail. Dès lors, lorsque le DUERP se contente de lister des formations - individuelles et psychologisantes - de gestion du stress, nous sommes amenés à penser que **la haute administration se dédouane de sa responsabilité**.
Dans ce DUERP, tels les singes bouddhistes, la haute administration demeure sourde, aveugle et muette. De sorte que dans son PAP, en sus de l'austérité budgétaire, elle sera « petit bras ».
En effet, malgré nos remarques orales et écrites, présentes et passées (lors des réunions de travail de ces dernières années), les risques demeurent minorés en quantité et en gravité.

Les hiérarques saccageant la République ?

Vite, que cette clique dégage !

Loin d'être un groupe de travail technique, détaché du contexte général ; ce GT est donc bel et bien lourd de sens, pour ne pas dire politique. Où est la remise en cause des restructurations, où est la remise en cause des réorganisations évoquées plus haut ? Et qui s'aggraveront avec le *Projet Stratégique « pour » la Douane en 2018.*

Enfin, au regard de notre expérience des réunions de travail passées, **nous dirons que l'objectif officieux de la Direction** Interrégionale est sinon de ramener dans son giron les organisations syndicales pour les endormir et/ou faire copain copain, du moins remplir son indicateur « dialogue social ».

Et si c'est pour discuter ici, pendant trois petites heures du prix des prestations de nettoyage, à SOLIDAIRES on préfère vous prévenir, pour notre administration des douanes on préfèrerait un GRAND COUP DE BALAI.

Catégories de risques	Situations d'exposition et nombre de risques listés au sein de la DI	années		variation
		2012	**2013**	
1- risques liés à l'activité physique *sous-total 163*	1-1 Manutention occasionnelle de charges		39	
	1-2 Manutention régulière de charges		25	
	1-3 Manutention occasionnelle de charges à l'aide d'un chariot		9	+115,4% (x2,15)
	1-4 Manutention régulière de charges à l'aide d'un chariot *(Archives, STM, RR, UDD nuit, TSI)*	*65*	5	
	1-6 Posture de travail pouvant entraîner de l'inconfort, de la fatigue voire des TMS		40	
	1-7 Autre *(chute objet : BILC ; formations TPCI & tir; coupure visite bagage, densité agents à direction)*		22	
	1-5 Activité nécessitant l'accès à des parties hautes (rayonnages, armoires)	*21*	23	+9,5%
	Total	*86*	**163**	+89,5%
2-1 risques liés aux agents chimiques dangereux *sous-total 54*	2-1-1 Manipulation ponctuelle d'agents chimiques dangereux		25	
	2-1-2 Manipulation régulière d'agents chimiques dangereux		7	
	2-1-3 Manipulation ponctuelle de substances CMR	*25*	10	+116% (x2,16)
	2-1-4 Manipulation régulière de substances CMR		5	
	2-1-5 Autre *(réactifs chimiques : T2F; balles contenant plomb : T1 ; visites:Banale, T1, Sodexi, AF)*		7	
2-2 risques liés à l'amiante *sous-total 28*	2-2-1 Exposition active accidentelle *(structure T2A ; perçages BHR-STM ; désamiantage RR 3701)*		3	
	2-2-2 Exposition passive accidentelle	*22*	20	+27,3%
	2-2-3 Autre *(dalles au sol : BSE1, div2 ; désamiantage : 3701 ; inhalation possible en MADT : CCF)*		5	
	Total	*47*	**82**	
3- 1 Risques biologiques *sous-total 49*	3-1-1 Situation de travail rendant possible une contamination *(inhalation, ingestion, contact)*		35	
	3-1-3 Travail en contact avec les animaux	*27*	11	+81,5%
	3-1-4 Autre *(visite sur dépouilles d'animaux à Panalpina, poudres à AF, idem+crèmes à RR)*		3	
3-2 Risques liés au manque d'hygiène des lieux de travail *sous-total 83*	3-2-1 Hygiène des lieux de travail		35	
	3-2-2 Hygiène et équipement des installations sanitaires	*25*	33	+208% (x3,08)
	3-2-3 Hygiène liée à la manipulation d'aliments		9	
	3-2-4 Autre *(poussière : Archives, FRH, Banale ; absence fenêtre : SCEP ; absence pharmacie : CDP)*	*1*	6	+500%
	Total	*53*	**132**	+149,1%
4-1 Circulation interne dans l'établissement de véhicules et de personnes *sous-total 79*	4-1-1 Utilisation occasionnelle d'équipements de travail motorisés		4	
	4-1-2 Utilisation régulière d'équipements de travail motorisés		7	
	4-1-3 Travail à proximité de zones d'utilisation d'équipements de travail motorisés	*36*	34	+119,4% (x2,194)
	4-1-4 Travail ou déplacements dans des zones de parking		32	
	4-1-5 Autre *(absence cheminement piéton + traverse du hall d'exposition 4 fois/jour au CDP)*		2	
4-2 Risques routiers *sous-total 151*	4-2-1 Utilisation occasionnelle d'une voiture dans le cadre des missions		31	
	4-2-2 Utilisation régulière d'une voiture dans le cadre des missions		37	
	4-2-3 Utilisation occasionnelle d'une voiture dans le cadre du trajet domicile/travail		9	
	4-2-4 Utilisation régulière d'une voiture dans le cadre du trajet domicile/travail	*47*	57	+221,3% (x3,213)
	4-2-6 Utilisation régulière d'un autre véhicule motorisé dans le cadre des missions *(motos au T2E)*		1	
	4-2-7 Utilisation occasionnelle d'un autre véhicule dans le cadre du trajet domicile/travail		5	
	4-2-8 Utilisation régulière d'un autre véhicule dans le cadre du trajet domicile/travail		9	
	4-2-9 Autre *(risque « piéton » à la BSERI et risque au virage de la sortie du parking au CDP)*		2	
4-3 Glissades et chutes de plain-pied *sous-total 74*	4-3-1 Déplacement sur un sol glissant		37	
	4-3-2 Déplacement sur un sol encombré	*18*	28	+311% (x4,11)
	4-3-3 Autre déplacement susceptible d'entraîner une chute ou une glissade		9	
4-4 Chutes de hauteur *sous-total 76*	4-4-1 Trav^{ail} en h^{auteur} (toit, plate^{forme}...) - *(voies ferrées: BSERI ; citernes: Bour^{get} ; camions: Avit^{aillement}; STM,immo)*		6	
	4-4-2 Utilisation d'échelles, d'échafaudages, d'escabeaux...		12	
	4-4-3 Utilisation d'escaliers	*39*	44	+94,9%
	4-4-4 Autres structures de travail en hauteur		10	
	4-4-5 Autre		4	
	Total	*140*	**380**	+171,4%

Catégories de risques	Situations d'exposition et nombre de risques listés au sein de la DI	années		variation
		2012	**2013**	
5 Risques d'incendie, d'explosion et de panique *sous-total 48*	5-1 Travail par points chauds *(STM)*		1	
	5-2 Soudages à l'arc *(STM)*		1	
	5-3 Défaut d'entretien des équipements (désenfumage, alarme, éclairage de sécurité) *(BSE2, OPCO^{aéro}, CC, CDP, RR, Sodexi, Sogaris)*		8	
	5-4 Surcharges électriques, non conformité des installations électriques *(BSE2, T2C, T2F, BSC, CDP, PEC, RR, Sogaris, STM, UDD nuit à Banale, CC, DI/DR)*	*34*	12	+41,2%
	5-5 Encombrement des issues de secours, dégagements en nombre insuffisant *(Sogafro, CDP, DI/DR, Sogaris, UDD nuit à Chronopost et Sodexi)*		8	
	5-6 Abs^{ence} d'Espace d'Attente Sécurisé (EAS) pour les pers^{onnes} hand^{icapées} *(3701, Sodexi, T2A, OPCO^{aéro})*		6	
	5-7 Mauvaise manipulation de produits chimiques *(Panalpina, BSE2)*		2	
	5-8 Non respect des consignes *(sur l'interdiction de fumer - FRH, OPCO aérogares, Sogaris)*		3	
	5-9 Autre *(risque bât^{t}: BSERI, BSE Le Bourget ; bouteilles gaz : Banale, Panalpina ; aéronefs: CCF)*		7	
	Total	*34*	**48**	+41,2%
6-1 Électricité *sous-total 11*	6-1-1 Contact direct avec les installations électriques sous tension (maintenance) - *(STM)*		1	
	6-1-2 Proximité d'une installation sous tension pas entretenue ou non conforme *(CC,T2A,BSE2,RR)*	*8*	5	+37,5%
	6-1-3 Autre *(arc électrique en gare : BSERI ; câbles au sol : Fedex ; tous travaux : TSI, Immobilier)*		5	
6-2 Ambiance sonore *sous-total 70*	6-2-1 Utilisation ou exposition à des machines bruyantes *(T2E, Sogafro, CC, Banale, Recette B^{get}, Avit^{ment}, Sodexi, Fedex, BSE2, div1, AF, BSC, OPCO^{aéro}, STM, Chrono, RR, UDD nuit)*		21	
	6-2-2 Travail dans un environnement bruyant *(BILC, BSERI, BSES, BSE1, BSE3, T1, T2A, T2BD, T2C, T2E, T2F, T3, div2, OPCO^{aéro}, B^{get} bur^{eau} & BSE, AF, Arch^{ives}, Banale, CCF, CDP, Chrono, Fedex, FRH, Sodexi, Sogafro, Sogaris, 3701, UDD nuit, BPN, PGPN, STM, DI/DR)*	*27*	39	+159,3% (x2,593)
	6-2-3 Travail dans une ambiance sonore correspondant à la définition de la pénibilité *(CC, UDD nuit, BSE B^{get}, BSE2,OPCO/Aérogares, BHR-STM)*		9	
	6-2-4 Autre *(exposition à bruit de fond lancinant (VMC) toute la journée jusqu'à 16h30 : bât 3730 direction)*		1	
6-3 Ambiance lumineuse *sous-total 23*	6-3-1 Travail dans une ambiance trop lumineuse *(Sogafro, BSET2A,OPCO Aéro)*		3	
	6-3-2 Travail dans une ambiance pas assez lumineuse *(BSE1,2et3,CC,UDD nuit,CDP,FRH,BSC,STM, DRV-POC,Sogaris)*	*9*	15	+155,5% (x2,555)
	6-3-3 Autre *(absence lumière naturelle : T2E, div3, T1 ; insuffisance lumière naturelle: Fedex)*		5	
6-4 Ambiance thermique *sous-total 40*	6-4-1 Travail dans une ambiance thermique trop froide *(BSE2, 3701, CDP, FRH, Chrono, Panalpina, Sogafro, Sogaris, 4 sites UDD nuit, Perso/Compta/CCG)*		19	
	6-4-2 Travail dans une ambiance thermique trop chaude *(BSE1, T1, 3701, Banale, CDP, Chrono, Fedex, Panalpina, Sogafro, Sogaris, UDD nuit à Fedex)*	*19*	14	+89,5%
	6-4-3 Travail dans une ambiance thermique répondant à la définition de la pénibilité *(insolation, hypothermie: BSERI, isolation thermique insuffisante: BSE B^{get}; UDD nuit)*		3	
	6-4-4 Autre *(clim peu opérante: BSET2E ; températures diverses: CCF ; fenêtres non ouvrantes : PEC)*	*5*	4	-20%
6-5 Rayonnem^{ents} ionisants *sous-total 23*	6-5-1 Travail à proximité d'une source de rayonnements ionisants *tri bagages (tomographe) : BSE1 ; mobile-trace : BSE B^{get} ; RX : T1, T2BD, T2E, CCF, Sodexi ; colis contenant des sources radioactives médicales : Sogafro ; RX + itemiser : T2C ; RX + contrôle des produits en provenance du Japon : Sogaris)*	*18*	10	+27,8%
	6-5-2 Utilisation de sources de rayonnements ionisants *(RX : BSERI, BSE1, BSE3, BILC, T2BD, CDP ; densimètre au Kube : BSERI ; RX+ionscan: T2E,T2F,T3 ; RX+mobiltrace: CCF ; RX+itemiser: T2A,T2C)*		13	
6-6 structure du bâtiment et risques naturels	6-6-4 Travaux temporaires en hauteur réalisés alors que les conditions météorologiques ou liés à l'environnement du poste de travail sont susceptibles de compromettre la santé et la sécurité *(BHR-STM)*	*0*	1	+100%
6-7 Ascenseurs, monte-charges, portes et portails automatiques *sous-total 44*	6-7-1 Utilisation occasionnelle d'un ascenseur *(BSE2, BSE3, T2A, T2BD, T2C, Avitai^{llemnt}, CDP, UDDnuit, BPSC, CC, immo/équip^{ements}, perso/compta/CCG)*		13	
	6-7-2 Utilisation régulière d'un ascenseur *(BSE1, T2E, OPCO^{aéro}, UDDnuit à Fedex, Sogafro, Fedex, STM,RR,TSI)*		9	
	6-7-3 Utilisation occasionnelle d'un monte-charges *(T2E,Fedex,STM,T2C)*	*0*	4	+100%
	6-7-4 Utilisation régulière d'un monte-charges *(BSE1,Archives,RR)*		3	
	6-7-5 Utilisation occasionnelle d'un portail automatique *(T2A, BSE2, OPCO^{aéro}, Perso/Comp^{é}/CCG, Immo/équipements)*		5	
	6-7-6 Utilisation régulière d'un portail automatique *(BSE1, Archives, BSERI, CDP, FRH, 5730, 3417C, TSI)*		9	
	6-7-7 Autre *(contrôle des entrepôts et des bacs : Avitaillement)*		1	
	Sous-total	*86*	**212**	+146,5%

Catégories de risques	Situations d'exposition et nombre de risques listés au sein de la DI	années		évolution
		2012	**2013**	
7-1 Travail sur écran *sous-total 194*	7-1-1 Travail dans une posture statique	*62*	43	+224,2% (x3,242)
	7-1-2 Travail dans une position pouvant entraîner de l'inconfort, de la fatigue voire des TMS		44	
	7-1-3 Utilisation d'un écran pendant plusieurs heures par jour		62	
	7-1-4 Utilisation de multiples applications informatiques		45	
7-3 Autres (liés aux équipements de travail spécifiques et de protection individuelle	7-3-1 Utilisation occasionnelle d'équipements de travail *(cutters : Sogafro ; outillages : Sodexi)*		2	
	7-3-2 Utilisation régulière d'équipements de travail *(cutters : Fedex, CDP, FRH ; cutters + perceuses : Sogaris ; cutters + perceuses + scies + meuleuses + marteaux : CCF)*		5	
7-2 Manutention mécanique *sous-total 19*	7-2-2 Utilisation régulière d'appareils de levage ou de manutention *(transpalettes : STM ; charriot-élévateur semi-électrique au 3717C, lourd avec fuites hydrauliques : RR)*	*4*	2	+375% (x4,75)
	7-2-3 Travail à proximité d'engins de levage ou de manutention		17	
	Total	***66***	**220**	**+233,3%**
8-1 Exigences du travail *sous-total 154*	8-1-1 Quantité de travail *(BSE2, BSERI, OPCOaéro,AF, Avitment, BSC, CDP, Chrono, FRH, PGPN, PGPS, RR, Sodexi, Sogafro, Sogaris, 4 sites UDD nuit, Perso/compé/CCG, POC, PAE, TSI)*	*14*	28	+100%
	8-1-2 Pression temporelle *(BHR courrier, BSE2, BSERI, T2BD, T3, OPCOaéro, Avitment, BSC, Chrono, Fedex, FRH, PGPN, PGPS, RR, Sodexi, Sogafro, Sogaris, 4 sites UDD nuit, CIR/service génal, Perso/compé/CCG, POC-PAE, TSI)*	*0*	28	+100%
	8-1-3 Objectifs *(BSE2, BSERI, T2A, OPCOaéro, AF, Avitment, BSC, CDP, Chrono, FRH, PGPN, RR, SCEP, Sodexi, Sogafro, Sogaris, 4 sites UDD nuit, Immo/équipements, Perso/compé/CCG, STM, TSI)*	*2*	26	+1200%
	8-1-4 Complexité du travail *(BSERI, T2E, div3, OPCOaéro, AF, Avitment, Banale, Recette Bget, BPN, CDP, FRH, PGPS, PGPN, RR, Sodexi, Sogafro, 4 sites UDD nuit, Perso/compé/CCG, POC, PAE, TSI)*	*4*	27	+575% (x6,75)
	8-1-5 Qualification *(T2A,T2BD,OPCOaéro, Avitment, CCF, Recette Bget, FRH, RR, 4 sites UDD nuit, Immo/équipts, Perso/compé/CCG)*	*0*	16	+100%
	8-1-6 Moyens matériels disponibles *(T2BD, OPCOaéro, div3, CCF, Avitment, Recette Bget, CDP, FRH, RR, Sodexi, CIR/service génal)*	*0*	16	+100%
	8-1-7 Conciliation travail et vie personnelle *(BSE2, T2BD, T2F, T3, OPCOaéro, Avitment, BSC, CDP, FRH, 4 sites UDD nuit)*	*0*	13	+100%
8-2 Exigences émotionnelles *sous-total 79*	8-2-1 Contact avec la souffrance des autres *(BSE2,BSERI,T2BD,T2E,OPCOaéro,Avitment,BSC,CDP,FRH,PGPN,RR,Sodexi, cordants sociaux, perso/comptéCCG)*	*0*	15	+100%
	8-2-2 Relations avec le public (usagers, patients, élèves, voyageurs, clients)	*0*	38	+100%
	8-2-3 Maîtrise de ses émotions *(BSE2, BSE, Bget BSERI, T2A, T2BD, T2E, T2F, OPCOaéro, BSC, CDP, FRH, RR, Sodexi, 4 sites UDD nuit, BHR courrier, CC, cordants sociaux)*	*23*	21	-8,7%
	8-2-4 Peur au travail *(peur échec dû à charge travail : PGPN ; peur agression : DI/DR, RR, OPCOaéro)*	*0*	5	+100%
8-3 Autonomie et marges de manœuvre *sous-total 48*	8-3-1 Autonomie procédurale *(T2BD, T2C, OPCOaéro, Avitment, CDP, FRH, RR, Sogafro, 4 sites UDD nuit)*	*2*	12	+500%
	8-3-2 Participation et représentation *(OPCOaéro, Sogaris, 4 sites UDD nuit, STM)*	*0*	7	+100%
	8-3-3 Utilisation et augmtion des compétences *(T2A, OPCOaéro, RR, Sogafro, 4 sites UDD nuit, BHR courrier, CC)*	*0*	11	+100%
	8-3-4 Prévisibilité du travail, (im)possibilité d'anticiper *(BSE Bourget, OPCOaéro, Avitment, CDP, FRH, PGPN, RR, Sodexi, Sogafro, 4 sites UDD nuit, CIR/service génal, perso/compé/CCG, POC-PAE, immo/équipements)*	*1*	18	+1700%
8-4 rapports sociaux et relations de travail *sous-total 49*	8-4-1 Coopération et soutien *(BSE2, BSE Bget, BSERI, T2BD, OPCOaéro, FRH, Sodexi, Perso/compé/CCG, STM, 4 sites UDD nuit)*	*1*	13	+1200%
	8-4-2 Conflits ou harcèlement *(BSE Bget , T2BD, T2C, T2E, OPCOaéro, Banale, CDP, FRH, RR, Sogaris, 4 sites UDD nuit, CC, TSI)*	*0*	17	+100%
	8-4-3 Reconnaissance, clarté du pilotage et des objectifs *(BSE2, BSE Bget,T1,T2A,T2BD,T3, OPCOaéro,CDP,FRH,RR,Sodexi,Sogafro,Sogaris,4 sites UDDnuit,POC-PAE DRF)*	*0*	19	+100%
8-5 Conflits de valeur *sous-total 28*	8-5-1 Conflits éthiques *(sentiment de l'usager que le contrôle est injuste, le plaçant vis à vis de sa nationalité ou de son origine : T2F ; dans le travail, faire choses qu'on désapprouve : OPCOaéro)*	*0*	2	+100%
	8-5-2 Qualité *(perte en qualité : Sogafro ; manque reconnaissance :T2A ; ne pas faire un travail de qualité : FRH ; moyens insuffisants : BSC, T2BD, PGPN, OPCOaéro, RR ; isolement : UDD nuit)*	*1*	12	+1100%
	8-5-3 Utilité du travail *(BSE2, BSE Bget, T2A, OPCOaéro, FRH, PGPN, Sodexi, Sogafro, 4 sites UDD nuit, perso/compé/CCG, POC-DRV)*	*0*	14	+100%
8-6 insécurité de l'emploi et du travail	8-6-1 Sécurité de l'emploi, du salaire et de la carrière *(BSE Bget, BSERI, T2A, T2BD, T3, OPCOaéro, FRH, PGPN, RR, Sodexi, 4 sites UDD nuit, BHR courrier, CIR/service génal, perso/compé/CCG, POC-PAE DRF, STM,*	*0*	19	+100%
	8-6-2 Soutenabilité du travail *(absence évolution : div3 ; OPCOaéro, Banale, BSC, FRH, RR, STM)*	*0*	8	+100%
	Total risques	***49***	**385**	

Catégories de risques	Situations d'exposition et nombre de risques listés au sein de la DI	années		évolution
		2012	**2013**	
9- risques liés à l'intervention d'entreprises extérieures	9-1 intervention d'une entreprise extérieure *(ménage/entretien : Avitaillement ; maintenance et dépannage sans prévention préalable : OPCO aéro, Sogaris ; soutien à ADP ou des entreprises gestionnaires de site : BHR ; désamiantage 3701 : SCEP, RR)*	*5*	6	+20%
	Total	***5***	**6**	**+20%**
10-1 Risques liés aux animaux *sous-total 19*	10-1-1 Travail en contact régulier avec des animaux *(contrôles : BSE T2E ; Maîtres de chien : BSERI)*	*17*	2	+11,8%
	10-1-2 Contact occasionnel avec des animaux *(BSE3, BSE Bget, BSERI, T1, T2A, T2BD, T2C, AF, Banale, CCF, Recette Bget, Fedex, FRH, RR, Sodexi, Sogaris)*		16	
	10-1-3 Autre *(présence des chiens EMC (!) : Fedex)*		1	
10-2 Risques liés aux armes et aux munitions *sous-total 45*	10-2-1 Port et usage d'armes	*28*	19	+60,7%
	10-2-2 Travail avec des agents utilisateurs d'armes		17	
	10-2-3 Autre *(présence de plomb : BILC, T2BD, T2F ; bruit séances tir : T1, T2BD ; risque marchandises saisies : RR ; risque contrôles physiques : Banale, PEC)*		9	
10-5 Risques liés aux projections *sous-total 11*	10-5-1 Travaux nécessitant l'utilisation de machines ou d'outils susceptibles d'entraîner des projections *(contrôle en EFS : Avitment ; démontage moyens cachés disqueuse : BSE2 ; disqueuse meuleuse perceuse: STM)*	*0*	3	+100%
	10-5-2 Travaux d'entretien des espaces verts *(entretien au Bourget et au dépôt archives : BHR-STM)*		1	
	10-5-3 Manipulation de certaines substances chimiques dangereuses *(test stupants : BSE1, BSE2 ; manipulation colis : BSERI, PEC, RR ; désherbants+poussières ponçage ; STM)*		6	
	10-5-4 Autre *(contrôle des expéditions de fret et manipulation de divers contenants : CCF)*		1	
10-6 Risques liés aux vibrations *sous-total 6*	10-6-1 Travaux occasionnels exposant à des vibrations *(perçage, découpage: CCF ; désamiantage 3701)*	*1*	2	+500%
	10-6-2 Travaux réguliers exposant à des vibrations *(perceuse, meuleuse : STM ; plateforme Chronopost UDD)*		2	
	10-6-3 Exposition aux vibrations répondant à la définition de la pénibilité *(utilisation occasionnelle marteau piqueur : STM ; bureau sur plateforme à Chronopost : UDD nuit)*		2	
10-7 Liés au travail de nuit et en équipes successives alternantes *sous-total 29*	10-7-1 Travail de nuit occasionnel *(veille ICS : CCF ; astreintes cmdt : BPS ; BSERI, BSE1,BSE3,UDD nuit)*	*0*	6	+100%
	10-7-2 Travail de nuit régulier	*0*	11	+100%
	10-7-3 Travail de nuit répondant à la définition de la pénibilité *(contrôles de nuit en extérieur pouvant être complexes ou dangereux: BSERI ; agent assurant seul différentes tâches:CC ; 4 sites UDD nuit)*	*2*	6	+200%
	10-7-5 Travail posté en équipes successives alternantes régulier *(BSE Bget, T2A, T2BD, T2C, OPCOaéro, CC)*	*4*	6	+50%
10-8 liés au travail en altitude	10-8-1 Activité en altitude occasionnelle *(contrôle en EFS : Avitaillement)*	*0*	1	+100%
10-9 Risques d'agression des agents en contact avec le public *sous-total 81*	10-9-1 Réception du public avec manipulation de valeurs *(BSE Bget, T2A, T2BD, T2C, T2E, OPCOaéro, FRH, RR, Sodexi, perso/compé/CCG)*	*0*	11	+100%
	10-9-2 Réception du public en accueil primaire (accueil de 1er niveau) *(T2A, T2BD, T2E, T2F, OPCOaéro, AF, Avitment, Recette Bget, FRH, Sodexi, Sogafro, Sogaris, 4 sites UDD nuit, BHR Courrier)*	*1*	17	+1600%
	10-9-3 Réception du public en accueil secondaire (accueil spécialisé) *(T2BD, Bget BSE & Recette, AF, Archives, BPN, FRH, PGPN, Sogafro)*	*0*	9	+100%
	10-9-4 Contact pour collecte d'informations *(BSE1, BSE3, T2BD, OPCOaéro, Bget recette, Avitment, FRH, Sodexi, BHR courrier, CC, perso/compé/CCG)*	*0*	12	+100%
	10-9-5 Contact pour vérification ou contrôle	*0*	27	+100%
	10-9-6 Contact pour recouvrement *(T2E et RR)*	*1*	2	=
	10-9-7 Autre *participation à des dispositifs de surveillance et d'interpellation d'individus : CCF* *intervention hiérarchique lors des contrôles (contentieux, conflits..) : T1* *risque d'agression des agents qui effectuent transports de fonds : RR*	*0*	3	+100%
	Total	**57**	**192**	**+236,8%**
Risques 1 à 10	**TOTAUX**	**630**	**1820**	+188% ! x 2,888 !

Nota bene :
Les risques 10-2 et 10-3 ainsi que les situations d'exposition 3-1-2, 4-2-5, 6-6-1, 6-6-2, 6-6-3, 7-2-1, 10-7-4 ne font pas partie du tableau car les agents n'y sont pas exposés.
Ainsi les risques 10-2 et 10-3 sont relatifs « à la mise à l'eau de l'annexe » et « à la plongée ».

Sigles :

ADP : Aéroports de Paris
AF : Air France
BHR : Brigade Hors Rang
BILC : Brigade d'Investigation Locale et de Ciblage
BPN : Bureau Principal Nord
BPS : Bureau Principal Sud
BSC : Bureau -Principal- des Services Communs
BSERI (ou « BI ») : Brigade de Surveillance Extérieure Roissy Intervention
CC : Cellule de Coordination
CCF : Cellule de Ciblage du Fret
CCG : Cellule de Contrôle de Gestion
CDP : Centre de Dédouanement Postal
CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CIR : Cellule Interégionale de Renseignement
CMR : substances Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction
CTL : Comité Technique Local
DI : Direction Interrégionale
DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
EFS : Entrepôt Fiscal de Stockage
EMC : Equipe Maître de Chien (binôme : le maître et son chien)
FRH : France Handling
ICS : Import Control System
MADT : Magasin et Aire de Dédouanement Temporaire
PAE : Pôle Action Economique
PAP : Programme Annuel de Prévention
PEC : Prise en Charge
POC : Pôle Orientation des Contrôles
PSD 2018 : Projet Stratégique « pour » la Douane en 2018
RPS : Risques Psycho-Sociaux
RR : Recette Régionale
RX : Rayons X
SCEP : Service de Contrôle Ex-Post
cellule SSCT : cellule Santé, Sécurité et Conditions de Travail
STM : Service Technique de Maintenance (au sein de la BHR)
TMS : Troubles Musculo- Squelettiques
TPCI : Techniques Professionnelles de Contrôle et d'Intervention
TSI : Technicien des Services Informatiques
UDD nuit : Unité Dédiée au Dédouanement de nuit
VMC : Ventilation Mécanique Contrôlée

Abréviations :

Avit^{ment} : Avitaillement
bât^{t}: Bâtiment
B^{get} : Le Bourget
Comp^{é} : Comptabilité
Cord^{ants} so^{ciaux} : correspondants sociaux
OPCO^{aéro} : OPCO aérogares

Solidaires DOUANES
Section de Roissy et du Bourget

GT DI DUERP

Groupe de travail de la Direction Interrégionale de Roissy sur le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

réunion du 21/02/2013 – *déclaration préalable*

PERDUS devant un tel DUERP ?

Mesdames, Messieurs

Nous voici aujourd'hui réuni-e-s au siège de la Direction Interrégionale de Roissy pour l'étude du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) dans sa mouture 2013.

INTRODUCTION RIME AVEC CONCESSION

Nous ne le répèterons jamais assez, le DUERP est un outil essentiel dans l'amélioration des conditions de vie au travail des agents. Son **actualisation, obligatoire, participe de la culture de prévention**. Si par le passé, nous tenions à saluer la rigueur de l'actualisation tout en émettant quelques bémols sur le déficit d'association des agent-e-s en mode projet, il en est aujourd'hui quelque peu autrement.
Certes, à l'instar de l'an dernier, des moyens de prévention sont prévus pour tous les risques identifiés.
Certes, la Direction continue à transmettre les documents de travail plusieurs semaines[1] avant la tenue du groupe de travail (GT), ce qui participe d'un respect de la Direction envers les représentants du personnel et permet à ces dernier-e-s d'examiner attentivement les documents.

REMARQUES SUR LA MÉTHODOLOGIE

Néanmoins cet examen attentif nous amène à formuler un certain nombre de remarques. Nous observons que plusieurs dizaines de risques disparaissent d'une année à l'autre. En 2011, il y avait au total 711 risques référencés (292 pour la DRV, 367 pour la DRF et 52 pour les services de la DI). En 2012, il n'y avait déjà « plus que » 647 risques référencés (263 pour la DRV, 333 pour la DRF et 51 pour la DI). Mais voilà que désormais en 2013, il n'y a « plus que » 630 risques référencés (251 pour la DRV, 328 pour la DRF et 51 pour la DI).
81 risques référencés ont donc disparu depuis 2011 du DUERP, sans que nous sachions si les risques ont réellement été corrigés. À ce propos, nous rappelons que nous estimons que le DUERP doit référencer tous les risques, présents et passés, et a donc une fonction de mémoire longue. Une rubrique ad-hoc en fin de DUERP, référençant les risques supprimés pourrait permettre de répondre à l'avenir à notre exigence.

De plus, la **négligence, une nouvelle fois, de l'association des personnels** dans l'actualisation et l'appropriation du DUERP, nous déconcerte. Que des déficits aient été rencontrés ici ou là, par méconnaissance, lorsque ce nouveau document est apparu voilà plusieurs années, passe encore. Mais que ce problème demeure récurrent lors de la 3ème actualisation du DUERP, non ça ne passe plus. D'autant plus que des problématiques lourdes apparaissent sur la plateforme.

REMARQUES SUR LES RISQUES

Comment ne pas être dubitatifs sur la **minimisation des risques relatifs à l'amiante au bâtiment 3701** ? Parce que de leur côté, les organisations syndicales ont été alertées par les agents dudit bâtiment depuis plusieurs mois.

1 cette année, avec une transmission le 7 février 2013, ce fut 2 semaines jour pour jour

Il est pourtant troublant de constater que certains bureaux au 1er étage, situés sur l'aile recette régionale, aient conservé leur ancien revêtement, avec par endroits des morceaux de linoleum arrachés recouverts simplement de scotch (au contentieux voyageurs) ! Ou qu'il y ait de ci, de là des ouvertures dans le sol pour des rampes électriques toujours pas colmatées...

Aussi dans le bâtiment, les agent-e-s attendent de la Direction une autre réponse que celle inscrite dans le DUERP :

> « Le DTA est présent dans le registre de sécurité du bâtiment, consultable par l'ensemble des agents. Il n'y a pas d'amiante dans les conduits et la laine de verre. L'état général des dalles de sol est régulièrement suivi ».

Ils attendent plutôt que soit procédé un encapsulage total des surfaces qui n'ont pas été recouvertes de linoleum neuf. En outre, même si la dernière analyse d'air de mai 2012 transmise à tous les chefs de service du 3701 ne fait apparaître aucune détection de fibre d'amiante, il serait judicieux de mettre ses résultats à la disposition de tous les personnels.
Vous feriez alors d'une pierre deux coups : vous calmeriez les angoisses des agents, donc diminueriez les risques psycho-sociaux et règleriez le problème de l'amiante par des travaux d'encapsulage.

Ensuite, comment ne pas être déconcertés par l'**absence de risque identifié pour l'amiante présente au 2ème étage** ? Les collègues actuellement en poste dans le bâtiment s'inquiètent pourtant sur les travaux de désamiantage du 2ème étage qui vont débuter à l'automne prochain et plus précisément sur le confinement réalisé. Ils s'interrogent notamment sur le procédé d'étanchéïsation des conduites d'air, qui sont toutes reliées du rez-de-chaussée au 2ème étage.

Appliquant le principe de précaution, nous aurions préféré que les agent-e-s du bâtiment soient temporairement relogés dans des préfabriqués lors de la totalité de la durée des travaux[2]. Malheureusement, il n'en a pas été décidé ainsi. Néanmoins notre organisation syndicale, au sortir du dernier CHSCT 93 (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis) tenu le 17 janvier 2013, s'est appliquée à transmettre un certain nombre d'informations au personnel du bâtiment. Il appartient à la Direction de Roissy de s'inspirer de cette démarche. Les bonnes conditions de vie au travail des agents du bâtiment en dépendent.

PISTOLETS SEMI-AUTOMATIQUES

Le mercredi 13 février dernier, nous avons alerté en intersyndicale monsieur le directeur interrégional sur la sécurité des armes utilisées par les agents. Nous demandions alors la suspension des exercices de tir au sein de la DI de Roissy, dans l'attente de la vérification de toutes les armes de la plateforme. S'il ressortait de cette vérification que des armes étaient issues des séries 400 000, 401 000 et 402 000 -séries identifiées par le Service Central de l'Armement de la Rochelle- nous exigerions alors que la Direction procède à leur retrait immédiat. En tous les cas, dans l'attente de cette vérification exhaustive, par application du principe de précaution, nous renouvelons aujourd'hui notre exigence de suspension des exercices de tir.
Nous attendons de la direction une réponse forte, écrite, donc qui ne se limiterait pas à un point d'information oral lors de ce groupe de travail.

POUR CONCLURE

Aussi, si notre organisation syndicale ne se réjouit pas forcément que ce groupe de travail local ne soit pas boycotté par l'intersyndicale locale alors que le Projet Stratégique 14-18 risque de générer davantage de souffrance au travail, il n'en demeure pas moins que nous attendons cet après-midi de la Direction quelque réponse écrite aux diverses questions posées plus haut.

Roissy, le jeudi 21 février 2013

2 de la mi-octobre 2013 à la mi-février 2014

A ROISSY
LES DOUANIERS DANS L'ACTION

Depuis quelques jours les douaniers protestent contre une décision de leur Directeur Général, qui quelques jours avant le scrutin présidentiel, a modifié une disposition administrative affectant leur régime de travail.

Notre administration est déjà sous la pression à cause d'une diminution drastique de nos effectifs depuis 2008 (-11%) et d'une dégradation continue de nos conditions de travail. Pourtant, nous sommes restés profondément attachés à notre devoir de service public. Nous avons poursuivi notre travail afin de protéger la santé, les emplois et le pouvoir d'achat des citoyens.

A présent, TROP c'est TROP ! Les gabelous sont décidés à réagir pour défendre leurs emplois et ainsi poursuivre efficacement une véritable protection de nos concitoyens et de notre économie nationale.

Les douaniers se lancent dans un mouvement de protestation en appliquant strictement les règles de sécurité sur certains vols, trains et tous types transports nationaux et internationaux, et envisagent d'étendre ces actions aux frontières.

La Direction Générale ne souhaitant pas maintenir un climat serein dans ses rangs, L'intersyndicale CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO en appelle aux pouvoirs publics afin d'apporter une réponse au mouvement de colère des douaniers.

Roissy, le 10 mai 2012

Groupe de travail local de la Direction de Roissy du 24 avril 2012

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels 2012

déclaration préalable

Monsieur le Président

Vous avez aujourd'hui invité l'ensemble des organisations syndicales locales à un groupe de travail relatif à l'actualisation du Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels. Nous vous remercions d'honorer votre obligation annuelle en nous invitant à ce qui concrètement se veut une réunion préparatoire au prochain Comité Technique Local du 5 juin prochain.

Le DUERP est un outil essentiel dans l'amélioration des conditions de vie au travail des agents. Aujourd'hui, nous saluons la rigueur apportée à la mise en forme de l'actualisation de ce document.

Il y a d'abord une bonne rigueur, une rigueur professionnelle que nous tenons à reconnaître et saluer. Cette rigueur est à mettre au crédit du renforcement effectué par la Direction de Roissy depuis 2010 de la doctrine d'emploi de l'ACMO *(Agent Chargé de la Mise en œuvre),* dénommé depuis peu assistant de prévention, avec un temps plein.

En cela, nous le redisons, les syndicalistes que nous sommes, voient leur appréciation de l'organisation du travail confirmée : les résultats sont au rendez-vous sur la durée lorsque les effectifs sont, non pas diminués, mais confortés et renforcés.

Mais il y a également une rigueur que nous refusons et combattons. C'est la rigueur financière qui, sous couvert de serrage de ceinture, applique une politique d'austérité sévère aux services publics (RGPP) ainsi qu'aux classes moyennes et populaires.

En Douanes et Droits Indirects, nous ne sommes pas épargnés. Après l'augmentation du temps de travail sans contrepartie salariale avec la contre-réforme de 2010 sur les retraites, nous subissons une diminution des rémunérations. Dernièrement, en pleine période de vacances scolaires et dans la dernière ligne droite de la campagne pour le 1er tour des élections présidentielles, par ce que certains pourraient qualifier de traîtrise, la Direction Générale a intégré les indispositions dans le dispositif inacceptable du jour de carence pour les arrêts maladie. Ajoutant l'odieux à l'inacceptable, ce dispositif s'applique à effet rétroactif au 1er janvier 2012.

Considérant que le dialogue social a été rompu de la part de la Direction Générale, les organisations syndicales locales CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO font le choix de ne pas participer à ce groupe de travail, et donc, de se retirer.

Solidaires DOUANES
Section de Roissy et du Bourget

réunion de travail du 21 juin 2011 sur l'actualisation du DUERP

→ DUERP = Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

DÉCLARATION PRÉALABLE

Monsieur le Président,

Vous avez invité l'ensemble des organisations syndicales locales à une réunion de travail consacrée à l'actualisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels *(DUERP*[(1)]*)*. La section SOLIDAIRES DOUANES à Roissy et au Bourget juge favorablement ce choix. Inviter l'ensemble des organisations syndicales favorise la transmission des remarques des douanier-e-s de l'interrégion.

Le DUERP[(1)] est un outil essentiel dans l'amélioration des conditions de vie au travail des agent-e-s. Son actualisation, obligatoire, participe de la culture de prévention. Aujourd'hui, nous saluons la rigueur de l'actualisation de ce document. Une rigueur à mettre au crédit du renforcement de la doctrine d'emploi de l'ACMO *(Agent Chargé de la Mise en Oeuvre)* effectué par la Direction Interrégionale de Roissy depuis l'année dernière, avec désormais un temps plein.
En cela, les syndicalistes que nous sommes, sortent confortés dans leur appréciation de l'emploi et de l'organisation du travail : les résultats sont au rendez-vous lorsque les moyens humains, mobiliers et immobiliers sont, non pas diminués, mais confortés et renforcés.
Nous saluons également la communication du DUERP[(1)] aux organisations syndicales plusieurs semaines avant la réunion de travail d'aujourd'hui. Cette communication précoce facilite un examen attentif et participe d'un respect de l'administration envers les personnels et leurs représentant-e-s.

Néanmoins cet examen attentif nous amène à formuler plusieurs remarques et rappels.

I) Remarque sur la méthodologie

Comme il est judicieusement rappelé dans la note d'orientation générale ministérielle 2011 *Santé et Sécurité au Travail*, la méthodologie de la prévention des risques professionnels doit être fédératrice et participative. Ainsi elle doit associer, en mode projet, non pas les seuls spécialistes, mais tou-te-s les agent-e-s concerné-e-s.
Or, nous remarquons que l'association des agent-e-s a été négligée dans de nombreux bureaux et brigades de la plateforme. Trop souvent, les agent-e-s ne connaissent même pas l'existence du DUERP[(1)]. Trop souvent, la liste des risques est effectuée seulement par le chef d'unité... Nous souhaiterions donc, pour l'année prochaine, que l'encadrement sensibilise tous les agent-e-s au DUERP[(1)].

Solidaires DOUANES section de Roissy et du Bourget – bât 3520b - zone de fret 4 – 95701 Roissy CDG
Tel : 06 10 15 02 57 @ : solidaires.roissy@douane.finances.gouv.fr

II) Remarques sur les risques et les solutions proposées

A) Les formations :

Les formations relatives à l'hygiène et à la sécurité sont essentielles dans la démarche de prévention. Aussi, nous renouvelons la remarque que nous avions formulé lors du groupe de travail sur la Formation Professionnelle du 3 mai dernier.
Nous aurions aimé qu'il y ait plusieurs rappels (par la liste de diffusion de la Direction Interrégionale et par l'encadrement) afin qu'un maximum d'agent-e-s soit formé-e-s à l'hygiène et à la sécurité, en suivant notamment les stages de formation « guides et serre-files d'évacuation », « équipiers de première intervention » *(manipulation des extincteurs)*, « sauveteurs secouristes du travail », « gestes et postures » *(secteurs manutention et bureautique).*

B) Les rayonnements

Il est indiqué, à propos, que les agent-e-s sont soumis à des rayonnements lors de l'utilisation des appareils à rayon X dans les MADT *(Magasins et Aires de Dépôt Temporaire)* et aux filtres à bagages.
Nous vous demandons de veiller à la désignation d'une personne compétente en radioprotection (PCR[2]) au sein de chaque service utilisant un matériel à rayonnement ionisant. Par ailleurs, l'activité de toutes les PCR[2] devra être regroupée dans un Service Compétent en Radioprotection[3], distinct des services opérationnels de la DI. Nous vous demandons de veiller également à ce qu'un programme des contrôles techniques de radioprotection externe *(c'est-à-dire effectué par l'IRSN[4])* et interne *(c'est-à-dire effectué par la PCR[2] ou le SCR[3])* soit mis en place. Chaque PCR[2] doit recevoir copie des contrôles techniques externes de radioprotection.

Ensuite, quid de l'expérimentation du véhicule ZBV (*Z Backscatter Van)* par la Direction Régionale Fret?

Enfin, suite à la catastrophe de Fukushima, il faudrait rajouter que les marchandises en provenance du Japon peuvent contenir des poussières radioactives susceptibles d'être inhalées et/ou ingérées par les douanier-e-s, voire être elles-même radioactives. Le blocage, par la Direction Départementale des Populations de Seine-Saint-Denis, le vendredi 17 juin 2011, d'un lot de 162 kilogrammes de thé vert est malheureusement là pour l'attester.
En réponse à apporter, nous renouvellons notre demande de généralisation d'équipements complets de protection individuelle jetable (combinaisons avec capuche, sur-chaussures, masques de type FFP3, paires de gants, paires de lunettes) et l'attribution de deux compteurs Geiger *(par exemple, modèle Radex RD 1503)* pour chacune des brigades et bureaux de contrôle.

C) Les risques psycho-sociaux :

La médiatisation des cas de suicides à France Télécom a eu pour effet d'ouvrir très largement le débat sur la souffrance au travail et participé d'une prise de conscience des pouvoirs publics sur les risques psycho-sociaux. De nombreux professionnels, ergonomes, psychiatres, médecins du travail, mais aussi les organisations syndicales, dont l'Union syndicale Solidaires se sont emparés du sujet. Le point central de la dégradation des conditions de vie au travail, qui peut conduire les salarié-e-s à porter atteinte à leur propre intégrité physique réside

dans les restructurations mal conduites accompagnées d'une évolution du management qui ignore l'humain et le rapport de celui-ci au travail et à son sens. Les suppressions d'effectifs et de résidences, ainsi que l'augmentation de la charge de travail sont aussi au centre du problème. Reprenons par exemple la *Note d'orientation générale 2011 Santé et Sécurité au Travail* :

> « Les risques psycho-sociaux (RPS) s'entendent comme la probabilité de troubles (stress, mal-être, dépression) tant individuels que collectifs pouvant avoir pour origine l'environnement professionnel : organisation du travail, management, charges de travail, violences internes (verbales ou physiques, y compris les différentes formes de harcèlement) et externes (celles provenant d'usagers par exemple). »

Or, sur le DUERP(1) présenté, si les violences internes sont mentionnées, à juste titre, pour des services de la DI, trop souvent, dans les brigades et bureaux de contrôle, les risques psycho-sociaux (RPS) relèveraient des violences externes... Nous nous permettons d'en douter et de proposer quelques rajouts pour tous les services de la plateforme :

- à la rubrique *nature du danger*, la mention suivante :

> « concurrence exacerbée entre services et pays (dette douanière), accroissement de la charge de travail, exigences contradictoires (toujours + de résultats/ toujours moins de contrôles physiques), perte de sens du service public, atomisation/spécialisation des tâches »

- à la rubrique *moyens de prévention envisagés*, la mention suivante :

> « coopération internationale/communautaire et interservices, création d'emplois, réduction du temps de travail (1 heure de bonification aéroport par vacation), réaffirmation du service public, abandon des indicateurs de performance »

III) En conclusion

Monsieur le Président, nous avons salué la rigueur de l'actualisation de ce document. Nous souhaitons désormais que la même rigueur soit apportée dans la résolution ou la diminution des risques. Aussi, nous tenons à attribuer un mauvais point pour l'absentéisme assumé du Directeur interrégional et des Directeurs régionaux à cette réunion, preuve manifeste de l'indifférence qu'ils accordent aux risques professionnels. Nous leur rappelons, ici, par écrit, que la santé et la sécurité au travail ne sont pas négociables.

Les attentes des agent-e-s de la plateforme sont grandes en la matière.

Roissy CDG, le 21 juin 2011

(la section à Roissy et au Bourget de SOLIDAIRES DOUANES était représentée par Fabien MILIN et Mohamed OUALANE)

notes :

(1) DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
(2) PCR : Personne Compétente en Radioprotection
(3) SCR : Service Compétent en Radioprotection
(4) IRSN : Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire

Solidaires DOUANES section de Roissy et du Bourget – bât 3520b - zone de fret 4 – 95701 Roissy CDG
Tel : 06 10 15 02 57 @ : solidaires.roissy@douane.finances.gouv.fr